



**ACTUALITÉ**

Retraites, l'Enseignement supérieur et la Recherche dans le mouvement



Jeudi noir pour les libertés fondamentales à Lyon



**ENTRETIEN**

Cédric Villani



**MONDES UNIVERSITAIRES**

CNU 2011, des enjeux décisifs

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 589 NOVEMBRE 2010

# e s n e s u p

**DOSSIER**

## Enseignement supérieur - Recherche un budget...

# INDI

# GENI

# Une actualité dense et combative...

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

*Le suspense est à son comble, à l'heure où s'écrivent ces quelques lignes. Qui, dans le jeu de chaises musicales ministérielles aura la tâche de... conduire la charge contre notre modèle social. Réunis autour de Nicolas Sarkozy dans un cénacle sur-médiatisé, les prétendants, en concurrence pour le poste de premier ministre, ont donné un spectacle consternant. Pour la déferlante de manifestants qui, depuis six mois, défient partout en France pour défendre notre système de retraite, ce tableau est en totale dissonance avec la capacité de résistance, la libération des esprits et le regain de solidarité, éveillés par cette mobilisation aux multiples ressorts.*

*Engagés à un haut niveau dans les manifestations, avec le renfort des jeunes, les personnels du supérieur et de la recherche, dont les études ne sont pas prises en compte dans le calcul des retraites, doivent faire face à un projet sans précédent de restructuration du tissu universitaire. Sous la pression des appels d'offres liés aux investissements qui n'ont d'avenir que le nom, la concurrence fait rage. Contraints de se regrouper sous des formes hétérogènes (grands établissements, universités fusionnées, PRES « renforcés »...), les candidats à d'hypothétiques subsides vont*



*devoir faire la preuve de nouveaux reculs démocratiques. Sous couvert d'excellence, à ce jeu de dés pipés il n'y aura que peu d'élus, beaucoup de déçus, au détriment de la science, de la société et de la démocratie.*

*La saignée pour tous, au gouvernement le choix des perfusés... désignant une minorité comme seule digne d'estime. Cette sélection*

*instille chez les enseignants-chercheurs, fragilisés par les pressions locales, un sentiment de culpabilité injustifié. À un mois du renouvellement du bureau de la CPU, on mesure les effets de l'abandon du service public, aggravés par la concurrence et l'autonomie financière résultant de la loi LRU. L'allongement de la durée de contractualisation des établissements, si elle peut réduire la paperasse envahissante, n'envisage aucun dispositif pour mesurer globalement les évolutions en cours de contrat. Rien ne pourrait mettre en doute les « bons points et bonnets d'âne » distribués par l'AERES. Au CNU prochainement renouvelé, il nous faut absolument endiguer les risques de sanctions pesant sur les enseignants-chercheurs.*

*Cette actualité dense rythme notre activité combative et ce nouveau numéro du mensuel « Le snesup ». Bonne lecture !*

## ACTUALITÉ 4

- **Retraites :** un refus massif
- La mobilisation contre la réforme des retraites : Rennes et Ile-de-France
- Le **nouvel opus d'Attali** est arrivé
- Raffineries en première ligne
- Les jeunes dans le mouvement social : un engagement déterminé

## NOTE DE LECTURE 7

## MÉTIER 8

- Recrudescence des affaires personnelles : éléments de synthèse
- Les **qualifications** CNU 2011

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 16

- Toulon, ENS Cachan, Strasbourg, Montpellier

## DOSSIER 9

### Enseignement supérieur-Recherche un budget...

Pour la préparation de leurs budgets prévisionnels, les établissements d'enseignement supérieur mesurent aujourd'hui les conséquences des récentes mesures législatives. Le passage aux RCE d'un grand nombre d'universités, après la LOLF et la loi LRU, a en effet modifié les règles du jeu et remet profondément en question nos libertés pédagogiques et scientifiques. Les « bleu » et « jaune » budgétaires sont devenus un peu plus illisibles, et les élus aux CA, dès lors qu'ils ne font pas partie des équipes présidentielles, ont bien du mal, en l'absence de décharge, à suivre le dossier.

Une présentation du budget de plus en plus opaque ne dissimule pas l'objectif : désengagement de l'Etat et introduction d'une logique de performance. Dès lors, les CDD explosent et l'individualisation des salaires menace nos statuts...



## MONDES UNIVERSITAIRES 17

- **Élections CNU 2011 :** des enjeux décisifs
- « **Contractualisation :** le quinquennal à la sauvette... »
- Le **surprenant rapport final** du Conseil pour le Développement des HSS
- Les enjeux du **e-learning**

## ENTRETIEN 22

- **Cédric Villani**

## DÉBAT 23

- Tribune Emancipation

## DROITS ET LIBERTÉS 20

- « **Pacte citoyen** pour les droits et la citoyenneté »
- Jeudi noir pour les **libertés fondamentales** à Lyon

## INTERNATIONAL 21

- **Équateur :** Washington en échec
- Solidarité avec un **syndicat de Centrafrique**

# Retraites : un refus massif<sup>(1)</sup>

→ par Marcel BRISSAUD

Si les décrets d'application du texte gouvernemental étaient pris, ils constitueraient une régression sans précédent. La lutte doit s'amplifier.

## LE POUVOIR A PERDU. LE REFUS MASSIF DE SON TEXTE EST MAJORITAIRE. LES ACTIONS LOCALES ET NATIONALES SE POURSUIVENT AVEC FORCE.

Tout n'est pas connu du texte Sarkozy-Woerth-Fillon, puisque de multiples décrets sont prévus. Nous citons des points qui, chez nous, créeraient des ravages. Une promulgation va-t-elle être appliquée ? Ce serait une provocation supplémentaire.

### LE DÉPLACEMENT DES BORNES

La question centrale est évidemment le déplacement à 62 et 67 ans et ses très lourdes conséquences pour les futurs retraités mais aussi pour des milliers de jeunes pour lesquels des centaines de milliers d'emplois seront bloqués chaque année. Nous apprécions leur entrée dans l'action. Par ailleurs rester deux ans de plus ne fera pas baisser la décote puisque l'âge de sa fin est aussi déplacé de 2 ans et que la durée exigée serait 168 trimestres. Un recruté à 28 ans aura 136 trimestres à 62 ans : avec les textes, la décote est de 20 trimestres à 1,25 % et la pension de 45 % du traitement indiciaire qui est très en retard sur les prix. La pension serait de 52 % s'il y a 10 trimestres au régime général réduisant légèrement la décote.

Ces mesures dégradent les carrières longues et celles des handicapés. Un salarié ayant 59 ans en 2018 ne pourra pas partir car il faudra qu'il soit salarié depuis ses 15 ans ! Et un collègue handicapé devra justifier de 6 trimestres de plus de handicap et la majoration de pension créée en 2006 disparaît.

### LA SUPPRESSION DES VALIDATIONS : (allocataires de recherche, ATER, chargés d'enseignement, etc.)

C'est une agression très forte qui frappe les fonctionnaires. L'article L5 du Code déclarait dans son avant-dernier alinéa : « *Peuvent également être pris en compte pour la constitution du droit à pension les services d'auxiliaire, de temporaire, d'aide ou de contractuel...* ». Les députés ont balayé cela en écrivant : Le début de l'avant-dernier alinéa est ainsi rédigé : « *Pour les fonctionnaires titularisés au plus tard le 1/1/2013, peuvent également...* (le reste sans changement) ».

C'est une suppression exécutée avec une sensationnelle hypocrisie ! De plus maintenant quand une validation a déjà été acquise, des limitations (2 ans ou rien pour certaines utilisations) seraient appliquées. Tout cela augmentera le nombre des polypensionnés nombreux dans le supérieur. Or, pour eux, la proratisation des « meilleures » années ne s'applique pas aux fonctionnaires et le minimum contributif disparaît en 2011.

*« C'est un arrêté du 18 août 1926 toujours appliqué, signé par Edouard Herriot ministre de l'Instruction Publique (y compris le supérieur), qui a permis massivement depuis plus de 80 ans les validations des délégués, suppléants, remplaçants et non-titulaires ! C'est ce que détruit l'équipe Sarkozy en 2010. »*



© Didier Chamma

### LA FIN DES DÉPARTS DES FONCTIONNAIRES PARENTS DE 3 ENFANTS

Le COR l'avait demandée en décembre 2008. C'est fait au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Devant les protestations, pour les mères de famille ayant 3 enfants avant cette date, l'Assemblée nationale et le Sénat ont bricolé des mesures transitoires complexes plus ou moins positives, alors qu'il aurait suffi de maintenir pour elles la loi actuelle !

### DERNIÈRE MINUTE

Le gouvernement va préparer un système par points ou comptes notionnels en 2013. Comme nous l'avons déjà expliqué, cela détruirait toute solidarité et ferait porter toute la charge des retraites aux salariés. **C'est une raison supplémentaire pour garder toute notre activité et notre vigilance.** ●

(1) Voir également la lettre *Flasb* n° 14 (<http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5435&pid=5&cid=2340>)

## ÉPHÉMÉRIDE

### 23 NOVEMBRE

**Journée nationale interprofessionnelle** de mobilisation par des actions multiformes (rassemblements, manifestations, meetings, arrêts de travail...)

**Journée nationale** des personnels de statut second degré à la Bourse du Travail de Paris

### 23-24 NOVEMBRE

**CDFN de la FSU**

### 25-26 NOVEMBRE

**Colloque organisé par la CDIUFM** intitulé « 20 ans de formation et de recherche dans les IUFM, et maintenant ? »

### 27 NOVEMBRE

**Séminaire syndical international** en Grèce portant sur les transformations des universités

### 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE

**Journée mondiale de lutte contre le sida**

### 2 DÉCEMBRE

**Commission Administrative Nationale** du SNESUP

### 9 DÉCEMBRE

**Conseil Supérieur** de l'Éducation

### 13 DÉCEMBRE

**Conseil National** de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

### 15 DÉCEMBRE

**Journée d'action européenne** à l'appel de la CES

### 16 DÉCEMBRE

**Journée bilan** de la mise en place des masters enseignement

le snesup

### MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**SNESUP-FSU**  
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

**Directeur de la publication :**  
Guy Odent

**Rédaction exécutive :**  
Thierry Astruc, Jean Fabbri, Gérard Lauton,  
Christophe Pébarthe, Alain Policar

**Coordination des rédactions :**  
Thierry Astruc

**Secrétariat des rédactions :**  
Latifa Rochdi

**CPPAP :** 0 111 507698 D 73

**ISSN :** 245 9663

**Conception et réalisation :**  
C.A.G., Paris

**Impression :**  
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

**Régie publicitaire :**  
Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03  
[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Illustration de couverture : © Didier Chamma

# La mobilisation contre la réforme des retraites

→ par Yves Bonny, université de Rennes 2

Nous avons fini l'année universitaire avec une manifestation qui a réuni près de 40 000 personnes le 24 juin. Le lendemain, la FSU 35 fêtait son installation dans de nouveaux locaux en centre-ville de Rennes. L'année universitaire a repris sur les chapeaux de roues avec une grève et une manifestation qui a permis à près de 50 000 personnes de montrer leur détermination face au gouvernement.

À l'appel notamment de la Fondation Copernic et d'ATTAC, un Collectif Retraites 35 s'est mis en place et a organisé un meeting unitaire le 20 septembre qui a été un grand succès. La halle Martenot était comble et les orateurs percutants. Organisations syndicales, politiques, associatives, l'unité était au rendez-vous. Unité qui s'est retrouvée au long des manifestations des 23 septembre et 2 octobre et qui a abouti au succès de celle du 12 octobre : 60 000 personnes dans les rues de Rennes, soit

les niveaux de mobilisation les plus élevés de ces dernières années.

En ce qui concerne Rennes 2, en intersyndicale, nous avons appelé à de nombreuses assemblées générales des personnels qui ont malheureusement fait apparaître un décalage entre la mobilisation pendant les manifestations et la faible participation en interne. Nous avons pourtant un contexte local très mobilisateur : étaient en grève les « pétroliers » (Donges et le dépôt de Vern), les cheminots de Rennes, la Poste 35, la DGFIP 35 (Finances), le SDIS (Pompiers), la Banque de France, l'Équipement 35, le STAR (bus et métro), l'IUFM (étudiants et personnels), l'IRTS et quelques entreprises privées... Puis une vingtaine d'écoles ainsi qu'une quinzaine de lycées et collèges ont lancé le mouvement dans l'Éducation nationale. Nous avons pu nous inscrire dans le mouvement à travers la participation à de nombreuses actions interprofes-

sionnelles (tractages, collages d'affiches, barrages d'information aux ronds-points...).

Sur le campus de Villejean, les rapports entre l'AG des étudiants et celle des personnels ont été plus complexes.

Les AG étudiantes ont en effet voté la grève avec occupation de l'université et, en retour, la direction a pris une décision de fermeture administrative du principal campus. Comme nous avons pu l'exprimer fortement en AG étudiante, le vote du blocage de l'université a rendu très difficile la convergence interne et a ralenti la massification du mouvement au sein des personnels et des étudiants de Rennes 2. Néanmoins, le travail de coordination permanent avec la FSU a permis de maintenir une dynamique de mobilisation importante « de la maternelle à l'université » et, malgré les samedis et les vacances, les manifestations ont réuni 35 000 et 25 000 personnes les 16 et 28 octobre. ●

## Les établissements d'Ile-de-France : présents à tous les rendez-vous... → par Marc Champesme, Arnaud Le Ny, Stéphane Tassel

Depuis le début du mouvement pour défendre notre système de retraite, dans les manifestations parisiennes, les cortèges Sup/Recherche voient fleurir un nombre conséquent de banderoles d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche franciliens (quasi-totalité des dix-sept universités de la région, Observatoire de Meudon, CNRS en lutte, ENS de Cachan...) rassemblés derrière la banderole unitaire de l'intersyndicale enseignement supérieur recherche « Emploi, salaires, retraites, non à la précarité ». Portant les traces de la mobilisation de 2009 et réactualisées, ou inédites et confectionnées pour l'occasion, leur présence dans les cortèges marquent le retour en force dans la rue de la communauté universitaire en Ile-de-France. Croissant depuis le début du mois de septembre, le niveau de mobilisation a atteint des niveaux remarquables, en particulier le 19 octobre dernier (près de 11 000 manifestants autour du ballon de l'Intersyndicale du Supérieur et de la Recherche). Sous un soleil à chaque fois au rendez-vous, de nouveaux visages ont rejoint le cortège intersyndical, dont

certain n'avaient pas manifesté depuis bien longtemps. Au cœur des vacances scolaires de la Toussaint, le cortège est resté très dense et nombreux. Au cours de ces deux derniers mois, le nombre total des personnels ayant participé activement à tout ou partie des mobilisations est impressionnant.

La région IDF représente 40 % de la dépense intérieure nationale de recherche et développement, 35 % des chercheurs de la recherche publique et 26 % des effectifs étudiants. Ce contexte singulier donne à certains projets une dimension symbolique nationale. C'est le cas des regroupements à la hache

(absorption du pôle universitaire d'Orsay par le consortium « Paris-Saclay », projet « Larrourourou » de restructuration des établissements parisiens, fondation Condorcet, course aux equipex, labex, inex, ... où « ex » rime plus avec exclusion qu'avec excellence) dans lesquels de nombreux établissements, équipes de recherche ou de formation voient leur avenir s'assombrir. Fortes de la mobilisation, les discussions informelles entre personnels réunis dans les mêmes cortèges alimentent les expériences partagées et permettent de tisser ou fortifier des liens que la concurrence cherche à rompre. ●



© Didier Chamma

## Enseignement supérieur : les nouveaux équipements multimédia, un temps d'avance en matière de pédagogie

La valeur ajoutée d'un établissement d'enseignement supérieur réside dans sa capacité à offrir aux enseignants et aux étudiants les moyens d'un enseignement de qualité. Avec l'arrivée des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les usages pédagogiques se sont multipliés conduisant les établissements à faire évoluer leurs équipements au service de l'enseignement de demain.

### Une expertise avérée dans le multimédia à des fins pédagogiques

« Si de nombreuses études démontrent le rôle du multimédia sur l'implication des élèves, pour Bertrand Chavanel, chef de produits multimédia de Camif Collectivités, « notre rôle est de trouver la traduction technique qui corresponde à l'usage pédagogique que l'on attend d'un matériel ». Multiproduits et multimarques, Camif Collectivités adopte la révolution numérique à tous les niveaux de son savoir-faire d'équipementier et déploie avec rigueur un grand nombre de solutions « clés en



Une salle de classe informatique

main ». Le distributeur intègre au mobilier les équipements informatiques et audiovisuels avec la même exigence de durabilité et d'innovation : salles de cours informatiques avec pupitres escamotables, salles équipées de tableaux blancs interactifs ou de vidéo-projecteurs, mise en place d'une régie son et vidéo pour les besoins d'un enseignement en audiovisuel, ou équipement complet des

amphithéâtres (éclairage, son et vidéo). « Nos atouts majeurs d'équipementier sont la compétence technique de nos chargés d'affaires et leurs disponibilités auprès de nos clients. » explique Jean-Paul Bouriaud, Directeur commercial de Camif Collectivités, « Ils bénéficient d'une expertise terrain au sein de nos 8 agences régionales réparties sur le territoire. Nos équipes proposent une prestation de proximité personnalisée, du diagnostic au suivi après-vente en passant par le conseil sur les réglementations, la mise en place de solutions sur mesure, la livraison et l'installation de vos produits, le tout dans le respect et la maîtrise de votre budget ». ■

## Une prestation globale dans ses moindres détails

Grâce à son savoir-faire d'ensemblier qui lui permet de répondre à des demandes diversifiées en combinant des équipements collectifs de qualité auprès des établissements scolaires et universitaires, Camif Collectivités est n° 1 sur le marché de l'éducation. Outre la richesse de son catalogue qui permet de fournir les établissements en matériel éducatif (de la petite enfance au supérieur) et technique (pour les laboratoires ou les salles de travaux dirigés), l'enseigne peut gérer une prestation complète pour un établissement scolaire. Grâce à une sélection rigoureuse et diversifiée de fournisseurs, elle propose du mobilier de bureau (bureaux administratifs et de direction, salles de réunion...),



Un espace restauration

de l'hébergement (équipement de chambres d'étudiants clés en main), de la restauration (du coin cafétéria jusqu'aux cuisines des restaurants universitaires) et des équipements sportifs (en intérieur comme en extérieur). Avec pour atout majeur, une attention particulière portée à la décoration et la capacité de faire intervenir ses architectes d'intérieur pour agencer au mieux les espaces. Soucieuse de répondre au mieux



Une chambre d'étudiant

aux exigences de ses clients, Camif Collectivités a créé sa marque propre, CCE, qui répond aux normes les plus exigeantes en matière d'équipement collectif dans un souci de rigueur budgétaire. Côté prestations, l'équipementier assure la mise en service et la maintenance sur site des équipements techniques et multimédia. Un suivi après-vente personnalisé est assuré avec l'utilisation de tickets de main-



Un terrain multisport



Un CDI aménagé

tenance et un accompagnement à la prise en main de matériels pédagogiques spécifiques. ■

Camif Collectivités en bref > Camif Collectivités en bref > Camif Collectivités en bref

Camif Collectivités sélectionne, distribue et installe des équipements collectifs compétitifs et de qualité auprès des établissements, collectivités et administrations. Son savoir-faire d'équipementier lui permet de répondre à des demandes complexes en couplant des équipements mobiliers, du matériel éducatif, de l'audiovisuel, du mobilier d'hébergement et de restauration et des équipements sportifs.

Camif  
Collectivités

## AERES : usine à notes ! → par Jean Fabbri

On lira dans le rapport de l'European Association for Quality Assurance in Higher Education (ENQA) quelques recommandations dérangeantes pour l'AERES. L'Agence y transparaît comme ce qu'elle est depuis 2006 : une « usine à notes » cloisonnée, opaque, prestataire docile du gouvernement. « L'ENQA a été quelque peu intriguée par l'attribution de notes aux formations et aux unités de recherche. [...] Il relève que la publication d'une note, surtout lorsqu'elle est défavorable, risque de simplifier à outrance les résultats de l'évaluation de l'unité de recherche ou de la formation. Surtout, le maintien pendant quatre ans de cette note risque de qualifier injustement l'unité ou la formation ». L'ENQA estime ainsi officiellement que la notation est une pratique incongrue, insolite dans le cadre européen, et s'élève contre le maintien d'une même note pendant quatre ans. La tentative récente du ministère pour imposer un passage à cinq ans, outre son calendrier abracadabrant, allait donc complètement à rebours de la mise en garde européenne contre les dangers de la notation. À propos de l'absence de procédure d'appel, l'ENQA

écrit : « *Quoi qu'elle en dise, l'AERES émet des conclusions qui peuvent avoir des conséquences formelles importantes dans la mesure où ces conclusions servent ensuite à la négociation des contrats entre les établissements et leurs autorités de tutelle. Elle n'a pas de véritable procédure d'appel* ». La « commission des conflits » de l'AERES, est connue pour son inutilité (deux dossiers réévalués en quatre ans) ! (source SNCS).

### ON RETROUVE ENCORE L'AERES DANS LE RAPPORT ATTALI

Curieusement c'est sur ce terrain que l'on retrouve J. Attali.

Les modalités de fonctionnement et les missions de l'AERES sont dans le viseur pour 3 raisons (dont une bonne) :

- « pour évaluer les stratégies de recrutement des personnels des établissements, ce qu'elle n'est pas en mesure de faire actuellement, face à l'opposition du Conseil National des Universités » dixit Attali. Merci pour cet hommage du vice à la vertu !
- pour obtenir une accréditation européenne et « rémunérer les experts à la hauteur de leurs compétences » ;
- pour une forme de retour vers le CNE dont les rapports transversaux manquent.



Remis le 15 octobre dernier, le rapport Attali ne présente pas la moindre originalité. Qu'on en juge :

- mode de désignation du président de l'université : les personnalités extérieures, dont les membres seraient désignés par le doyen (!!!) de l'université, devraient pouvoir participer au vote. Le mode de scrutin des élections au CA pourrait être le scrutin uninominal ;
- laisser les universités librement recruter et rémunérer leurs enseignants-chercheurs et répartir leur budget entre différentes affectations ;
- liberté de mieux sélectionner leurs étudiants dès le master 1. ●

## RAFFINERIES EN PREMIÈRE LIGNE

### Un combat riche de nouveaux atouts → par Charles Foulard, Responsable de la CGT chez Total

Déterminante dans la force du mouvement social sur les retraites, la grève dans l'industrie du raffinage appelle une extension et un rebond des batailles sur le terrain social.

Gérard Lauton : *Comment ont été vécues ces semaines de conflit social majeur dans le raffinage ?*

Charles Foulard : Un conflit d'une telle durée sur les 12 raffineries avec un tel soutien est presque inédit. Il nous a valu des violences policières suite à l'ordre de réquisition, et les pires menaces anonymes. Des grèves - occultées par les médias - ont certes été menées dans divers secteurs. Mais nous ne pouvions poursuivre sans un élargissement. Cette perspective était ouverte par les propositions de grève reconductible exprimées par la CGT et la FSU, et non par l'incantation grève générale de FO. Une jonction aurait été possible avec l'opération « Avions au sol » prévue par les pilotes pour le 4 novembre (en lien avec le kérosène), qui arrive un peu tard. On ne pouvait continuer avec

les seules raffineries face aux moyens colossaux d'un gouvernement et de pétroliers projetant de fermer les raffineries avant 2015. Cela motivera une prochaine bataille impliquant la population vu le coût social élevé du choix de l'importation.

G. L. : *Quel bilan tires-tu du conflit sur les retraites au plan national ?*

Ch. F. : Il y a 6 mois, on ne pensait pas gagner un tel terrain dans l'opinion contre les idées libérales sur la retraite à 60 ans et son financement. Sarkozy a perdu cette bataille des idées. Nous ne pouvions réussir seuls en première ligne, mais nous ne sommes pas sortis du conflit sur les genoux : il est réconfortant d'entendre désormais le mot « Résistance ! » dans la bouche des jeunes. Ce sera un tremplin pour défendre la protection sociale durement mutilée par le projet de budget 2011 qui transfère la dépense de l'Assurance-maladie sur les Complémentaires

taires - Santé : il y a un lien stratégique entre retraites et couverture santé.

G. L. : *Que dire de la solidarité financière et militante d'autres secteurs et de la population ?*

Ch. F. : C'est du jamais vu ! L'argent collectif<sup>(1)</sup> couvrira une part prépondérante des heures de grève. À l'inverse d'autres conflits, tel celui contre la fermeture des Flandres (« Total paiera la grève ! »), il n'y a pas eu cette fois-ci de négociation sur le paiement des jours de grève, encore moins sur une sortie de conflit via un régime de retraites spécifique à Total ou à la branche, ce qui aurait brisé la solidarité avec les autres secteurs. Nous remercions les militants de la FSU 77 venus à Grandpuits exprimer une solidarité concrète, notamment des profs du lycée de Nangis qui ont dormi sur la raffinerie exposée aux menaces du pouvoir et des pétroliers. ●

Propos recueillis par Gérard Lauton

(1) <http://www.raffineriegrandpuits.fr/>

Un lien stratégique entre retraites et couverture santé

# Les jeunes dans le mouvement social : un engagement déterminé

→ par Jean-Baptiste Prévost, président de l'UNEF

Une société qui n'offre plus de perspective d'émancipation sociale par l'école ou par le travail s'expose à une rupture durable avec sa jeunesse.

Depuis le début de la mobilisation, les jeunes ont pris toute leur part dans la bataille engagée par le mouvement social contre la réforme des retraites. Malgré les tentatives de les écarter, ils ont su faire la démonstration de leur détermination à

entrer dans un débat qui les concerne et engage le modèle de société que l'on veut construire pour demain.

Cette réforme représente une véritable double peine pour eux. Alors que la DARES estime que 80 % des emplois à pourvoir pour les jeunes entre 2005 et 2015 sont liés à des départs en retraite, maintenir plus longtemps les travailleurs en activité, dans un contexte de croissance faible, va contribuer à fermer un peu plus les portes de l'emploi pour les jeunes. Mais cette réforme, qui ne garantit pas l'avenir financier des régimes après 2018, va pousser les jeunes à travailler plus longtemps pour toucher des pensions moins importantes demain, et contribue ainsi à les priver du droit à une retraite de haut niveau financée par la solidarité.

Les jeunes refusent de servir d'alibi.

L'UNEF revendique une réforme qui prenne en compte les évolutions des carrières, et défend la prise en compte des années d'étude, de formation et d'inactivité forcée dans le calcul des annuités ouvrant droit à la retraite.

La mobilisation révèle également des inquiétudes et des aspirations plus larges. Les jeunes refusent la précarité qu'on leur impose, les discriminations qui les frappent et les inégalités qui les minent. Malgré leurs efforts, ils se heurtent à une société qui ne leur offre plus de perspective d'émancipation sociale par l'école ou par le

travail. La démocratisation scolaire bute sur l'insuffisance des moyens et les renoncements politiques qui aujourd'hui la fragilisent. Si le diplôme reste une protection contre le chômage, il ne représente plus une perspective d'ascension sociale.

Il est temps que les jeunes ne soient plus considérés comme une sous-catégorie de citoyens ou de salariés. Le CDI doit redevenir la norme d'embauche, et le droit commun s'appliquer pour les moins de 25 ans sur le marché du travail, avec les

qualifications reconnues dans les conventions collectives, et l'emploi précaire limité au sein des entreprises. À l'heure où 300 000 actifs de moins de 25 ans ne bénéficient d'aucune indemnisation chômage ni minima social, nous revendiquons la mise en place d'une aide financière à la recherche du premier emploi. Enfin, il faut redonner un nouveau souffle à la démocratisation universitaire, pour permettre à tous de se former dans de bonnes conditions.

Voilà quelques pistes de réflexion faisant écho aux revendications exprimées ces dernières semaines. Nous lançons un avertissement très clair : si la société n'a d'autre perspective à offrir à sa jeunesse que la déqualification, la précarité et le chômage, elle pose les bases d'une rupture durable avec notre génération et les suivantes. ●

Les jeunes refusent la précarité qu'on leur impose, les discriminations qui les frappent et les inégalités qui les minent



© Didier Chammua

L'UNEF contre « la réforme des retraites »

## Une réécriture de notre histoire universitaire récente Refonder l'université pourquoi l'enseignement supérieur reste-t-il à reconstruire ?

O. Beaud, A. Caillé, P. Encrenaz, M. Gauchet, F. Vatin - *La Découverte*, octobre 2010.

Ce livre prolonge une tribune collective publiée dans *Le Monde* en mai 2009, dans la foulée du mouvement universitaire, par des collègues actifs dans la contestation du décret statutaire, certains aussi de la loi LRU et « certains de ses partisans modérés ». Bien des constats (dangers de l'ANR, ridicule usage du classement de Shanghai, connivence CPU/ministère...) sont familiers aux lecteurs du mensuel du SNESUP : « La marque de fabrique de la réforme impulsée par la loi LRU, c'est une vision radicalement hiérarchique et caporalisatrice de la production du savoir qui s'oppose diamétralement aux valeurs universitaires de liberté de la pensée. ». Remettre au centre du post-bac les universités : « accueillir tous les bacheliers », « pouvoir orienter dans les différentes filières » et « avoir le droit de dire qui lui paraît apte » sont les fils conducteurs de réflexions plurielles qui mêlent état des lieux et propositions.

Disons-le tout net, on est confondu par les œillères de ces collègues, qui déconnectent les enjeux universitaires des

grandes questions de société (nature du travail, éventail des emplois, fonctions de la culture...) et qui semblent ignorer que les universitaires sont aussi des salariés « ordinaires », confrontés aux exigences de leur employeur et qui se sont donnés des organisations syndicales (certes imparfaites d'autant que, selon les auteurs, elles ne sont pas dirigées par des professeurs !). Les mobilisations de 2009 ne sont portées au crédit que des associations (SLR et SLU) et collectifs... et juristes, et leurs effets réels sur l'emploi (pas de suppression dans le supérieur et la recherche), maintien du CNU et du caractère national du statut... sont ignorés. C'est une réécriture de notre histoire universitaire récente qui, par exemple, occulte les batailles menées partout pour faire émerger et gagner des listes anti-LRU dans les conseils centraux des établissements.

Une bibliographie (6 pages) très sélective conforte cette vision. ●

J. F.

# Recrudescence des affaires personnelles : éléments de synthèse

→ par Heike Romoth et François Beney pour le secteur SDP

La loi LRU, le passage aux RCE et, plus généralement, le contexte global de déréglementation contribuent à la profonde dégradation des conditions de travail.

L'ensemble des affaires traitées du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2010 représente 238 cas. Les interventions les plus fréquentes concernent : le reclassement (15,1 %), les conflits locaux (11,8 %), la retraite (11,3 %), la précarité (10 %). Ne sont ici recensées que celles ayant trait aux enseignants-chercheurs, la situation des PRAG/PRCE étant prise en charge par le secteur second degré. Quant aux problèmes liés au respect du droit à congé, en recrudescence eux aussi, ils sont traités à part et n'apparaissent donc pas non plus.



© DR

- ❶ La fréquence d'appels concernant le reclassement s'explique par la loi LRU et le passage aux RCE, puis par le décret du 25 avril 2009 qui confie cette question aux établissements. Dans ce contexte, les inversions de carrière ont soulevé beaucoup d'interrogations.
- ❷ Les conflits internes tels que les brimades, le harcèlement moral sont à mettre en perspective avec l'autonomie des établissements et la déréglementation. Le nombre de refus de titularisation est aussi en augmentation. Le pouvoir accru du président d'université semble favoriser ces mesures autoritaires et arbitraires. Néanmoins, dans certaines affaires portées devant le tribunal administratif, ce dernier a clairement établi l'abus de pouvoir de l'administration. Afin de prévenir ce type de conflits et d'intervenir en faveur des collègues victimes, le renforcement du rôle du CTP et du CHS semble primordial.
- ❸ La loi Fillon de 2003, qui a étendu la réforme Balladur de 1993 à la fonction publique, a fait nettement régresser les droits acquis, notamment en allongeant la durée des cotisations de 37,5 à 42 annuités au-delà de 2012. Cette loi crée un climat d'incertitude (âge du départ à la retraite, nombre d'annuités...). Dans ce contexte, la comptabilisation des services antérieurs tels que les temps partiels, les vacations... nécessitent une attention particulière.
- ❹ La précarité est en grande partie due à une politique d'économie de postes car la plupart des heures de vacations sont en réalité pérennes et pourraient faire l'objet de création d'emplois de fonctionnaires. Les interventions en faveur des enseignants non-titulaires visent à réduire les statuts les plus précaires. Une revendication du SNESUP vise la prise en compte, lors de la titularisation, de tous les services effectués en tant que non-titulaire.

La recrudescence des affaires personnelles témoigne d'une dégradation des conditions de travail des collègues tant sur les services que sur les perspectives de carrière. La

déconcentration des pouvoirs introduite par la LRU, de nature à déréglementer les garanties statutaires, y est pour beaucoup. ●

## Les qualifications CNU 2011

→ par Dominique Faudot

Il convient de rappeler que la fonction du CNU est de procéder à une appréciation *qualitative* des dossiers.

Le CNU est l'instance nationale chargée de la gestion des carrières des enseignants-chercheurs (qualifications, promotions, CRCT). Les sections se réuniront à partir de mi-janvier pour les qualifications. Aussi il paraît opportun de rappeler quelques points. La qualification atteste des capacités d'un candidat à devenir maître de conférences et/ou professeur. Pour le recrutement, la détention d'un doctorat (pour les MCF) et de l'HDR (pour les PU) est nécessaire en plus de la qualification<sup>(1)</sup>. Cette procédure de qualification est affaiblie par la dispense possible de qualification à ceux qui exercent à l'étranger une fonction jugée équivalente par le conseil scientifique des établissements. L'égalité devant le concours n'est donc plus la règle.

Pour la qualification aux fonctions de MCF, la seule détention de la thèse ne suffit plus pour la majorité des sections : une (ou des) publication(s) est (sont) requise(s) et une expérience en enseignement semble devenir la règle. Que deviendront alors les futurs docteurs n'ayant pas pu enseigner dans le cadre du contrat doctoral ? Comment qualifier alors les docteurs interdits de publier pour une raison quelconque ? De même, certaines sections rejettent la thèse ou l'HDR, relativisant ainsi le jugement des rapporteurs et le rapport de soutenance.

Ajoutons qu'à notre sens le taux de qualification d'une section ne doit pas tenir compte du nombre de postes ouverts au concours. La tentation est grande de n'évaluer le dossier d'un candidat que sur les travaux de recherche, peu d'information objective étant disponible pour les autres activités (enseignement et administration). Tentation encore plus grande de n'évaluer cette recherche que sur des critères bibliométriques, sur la base notamment de classements de revues. Une telle dérive conduit à réduire l'évaluation à une simple addition d'indices, sans jamais parler de l'apport à la discipline. La fonction du CNU doit au contraire conduire à une appréciation *qualitative* des dossiers.

Depuis le décret n° 2009-460, « la liste de qualification cesse d'être valable à l'expiration d'une période de quatre années à compter du 31 décembre de l'année de l'inscription sur la liste ». Ainsi, si vous avez été qualifié en janvier ou février 2007, vous restez qualifié jusqu'au 31/12/2011. Vous pouvez ainsi postuler sur les postes publiés au fil de l'eau.

Si vous êtes candidat à une qualification, n'oubliez pas de faire parvenir au secrétariat du secteur CNU, la fiche syndicale. Votre dossier sera ainsi transmis aux élus SNESUP de votre section pour un suivi personnalisé. ●

(1) Le CNU peut dispenser du diplôme.



# Enseignement supérieur-Recherche un budget...

→ Dossier coordonné par la Rédaction

Pour la préparation de leurs budgets prévisionnels, les établissements d'enseignement supérieur mesurent aujourd'hui les conséquences des récentes mesures législatives. Le passage aux RCE d'un grand nombre d'universités, après la LOLF et la loi LRU, a en effet modifié les règles du jeu et remet profondément en question nos libertés pédagogiques et scientifiques. Les « bleu »<sup>(1)</sup> et « jaune »<sup>(2)</sup> budgétaires sont devenus un peu plus illisibles, et les élus aux CA, dès lors qu'ils ne font pas partie des équipes présidentielles, ont bien du mal, en l'absence de décharge, à suivre le dossier. Une présentation du budget de plus en plus opaque ne dissimule pas l'objectif : désengagement de l'Etat et introduction d'une logique de performance. Dès lors, les CDD explosent et l'individualisation des salaires menace nos statuts. La poursuite d'une telle politique, destructrice de la cohésion civile et sociale, accroît injustices et inégalités. Dans ce dossier, le SNESUP a voulu dégager les grandes tendances de la politique budgétaire gouvernementale actuelle et de son impact sur les établissements et proposer quelques pistes. Parmi celles-ci, une gestion nationale régulée des emplois et des rémunérations constitue un préalable à un plan pluriannuel d'emplois publics et de revalorisation de tous.

(1) <http://www.snesup.fr/Le-Snesup/Dossiers-actu?aid=5423&ptid=5&cid=3825>

(2) <http://www.snesup.fr/Le-Snesup/Dossiers-actu?aid=5410&ptid=5&cid=3825>

# Du budget de l'État au budget des établissements

→ par Marc Champesme

**Malgré une présentation du budget de plus en plus opaque, on perçoit bien l'objectif : désengagement de l'État et introduction d'une logique de performance.**

Adoptée en 2001, la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) introduit de profondes modifications dans l'attribution des moyens de l'État. Pour les établissements d'enseignement supérieur, on remplace un financement basé sur une évaluation des besoins (i.e. système SANREMO) par un financement basé sur la performance sans référence aux besoins (i.e. SYMPA). Ces transformations profondes s'accomplissent dans le contexte d'autres réformes systémiques telles que la RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques) et la loi LRU et son volet budgétaire marqué par le passage aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) des établissements d'enseignement supérieur. L'ensemble de ces réformes concourt à un objectif commun : celui du désengagement de l'État (suppression massive d'emplois, réduction du coût de fonctionnement des services, développement des ressources propres des établissements, externalisation des « fonctions supports »...) et de l'introduction d'une logique de performance.

## Mise en œuvre de la LOLF

La nouveauté la plus visible introduite par la LOLF réside dans une présentation budgétaire par missions *interministérielles* subdivisées en *programmes*, eux-mêmes subdivisés en *actions*. Il en est ainsi de la « Mission Interministérielle Recherche Enseignement Supérieur » (MIRE) qui regroupe les budgets enseignement supérieur recherche de tous les ministères (MESR, ministère de l'agriculture, de l'économie, de l'écologie, de la défense et de la culture). Les cinq programmes de la MIRE dépendant du MESR n° 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », qui regroupe la quasi-totalité des finance-

ments des établissements d'enseignement supérieur dépendant du MESR, le programme n° 231 « Vie étudiante » et trois autres programmes consacrés à u



financement des organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRIA, CEA,...) et agences (ANR, ANRS...).

Le deuxième changement majeur issu de la LOLF est l'introduction d'une logique de performance qui se concrétise par l'association d'objectifs et indicateurs de performance à chacun des programmes. Ces indicateurs sont purement quantitatifs et en nombre restreint (12 objectifs et 28 indicateurs pour le programme 150). Pour chacun d'entre eux, le projet de budget indique les valeurs obtenues les années précédentes, la valeur prévue pour l'année à venir et une valeur cible à atteindre d'ici 2 à 3 ans. Cette démarche de performance fait l'objet d'une déclinaison au niveau de chaque établissement : les valeurs de chaque indicateur sont ensuite calculées pour chaque établissement, et ce dernier négocie alors avec le MESR des valeurs cibles dans son contrat quadriennal. En supplément, chaque établissement peut se doter de ses propres indicateurs. Le respect des valeurs cibles est ensuite pris en compte pour l'attribution des financements (SYMPA et contrats quadriennaux).

## LOLF et emploi public

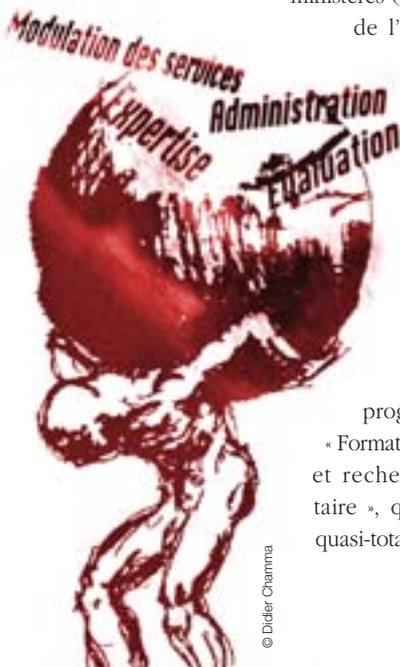
Au contraire de l'objectif proclamé d'une

meilleure lisibilité pour les parlementaires et le citoyen, la présentation du budget devient de plus en plus opaque. Ainsi, pour

les emplois, on passe du principe de « délégation d'emplois » (avant 2006) selon lequel l'État attribuait aux établissements des emplois avec corps et statut fixés, au principe de « plafond(s) d'autorisation d'emplois » correspondant à un nombre maximal d'emplois que l'établissement est autorisé à pourvoir sans aucune distinction entre emplois de titulaires et emplois de contractuels, ni selon les statuts et corps. En conséquence, la présentation des emplois des établissements d'enseignement supérieur, qui occupait auparavant une vingtaine de pages dans le PLF, n'occupe plus maintenant qu'un quart de page.

Ces transformations profondes s'accomplissent dans le contexte d'autres réformes systémiques, telles que la RGPP et la loi LRU

L'autre élément rendant désormais quasi-impossible tout suivi précis de l'emploi public est le passage progressif de l'ensemble des établissements publics dépendant du MESR au statut d'« opérateurs de l'État dotés de l'autonomie financière » (i.e. pour les universités, passage aux RCE). En effet, alors qu'avant les emplois et les crédits de rémunération correspondants faisaient l'objet d'une présentation bien distincte sur le « titre 2 » du budget, nous avons maintenant, à la fois des emplois imputés sur le titre 2 (i.e. universités hors RCE) et des emplois imputés sur le titre 3 (i.e. universités RCE) pour lesquels les crédits de rémunération (i.e. la masse salariale) sont mélangés avec les crédits de fonctionnement (i.e. dotations calculées selon SYMPA). ●



© Didier Chamma

# Des financements toujours moins budgétés, toujours plus pilotés par le pouvoir → par Henri Audier, SNCS-FSU

**Le « jaune » de la Loi de finances montre que le budget est en baisse.**

**Aussi, avec des emplois au mieux en stagnation, ce sont les CDD qui explosent.**

**L'individualisation des salaires constitue une grave menace pour nos statuts.**

Ce que montre le « jaune » de la Loi de finances, c'est que le budget est en baisse. Parallèlement, on assiste à un basculement des financements budgétaires et des procédures vers des modes de financement arbitraires, non évalués et pilotés par le pouvoir. Entamé avec les Plans Campus et les partenariats public-privé (PPP) pour les universités, ce processus culmine aujourd'hui avec l'emprunt et ses « lotos » surdéterminés par les thèmes de la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI).

## Hors retraites, les CP de la MIREs baissent en euros courants

La MIREs rassemble tous les crédits budgétaires de l'ESR. À périmètre courant, les CP (crédits de paiement) passent de 24 764 M€ en 2010 à 25 194 M€ en 2011. Mais, en fait, le « périmètre » de la MIREs a changé. Ainsi, 329 M€ correspondent « à la rebudgétisation de l'Oseo et du CEA » ; 177 M€ relèvent des retraites. Aussi, hors retraites, la MIREs baisse en euros courants. Significativement, les AE (autorisations d'engagement) baissent plus que les CP, d'environ 2 % en € courants et à périmètre constant. Cela témoigne de la volonté d'amplifier la débudgétisation des financements. L'enseignement supérieur s'accroît de 127 M€ (hors « Vie étudiante ») mais avec 129 M€ pour les retraites. Croissance zéro en € courants. Les organismes « progressent » de 32 M€, mais avec 48 M€ pour les retraites. Il y a donc récession, hors retraites. En incluant celles-ci : CNRS + 0,8 % ; INSERM (à périmètre constant) + 0,7 % ; INRA + 1,2 % ; IRD + 0,5 % ; INRIA + 0,9 %.

## Un changement de paradigme : le Grand emprunt

Dans le cadre d'un budget à nouveau en baisse, la ministre prétend qu'il y aura 3,6 milliards de plus pour l'ESR en 2011 grâce au Grand emprunt. Dès sa parution, nous analysons les objectifs de l'opération : marginaliser le rôle des organismes et établissements d'ES dans les orientations, en remplaçant les crédits budgétaires par des crédits sur appels d'offres, pour obliger les laboratoires à s'inscrire dans la SNRI et restreindre l'existence d'une recherche de haut niveau à 10 % des sites. Ajoutons que les Labex sont conçus comme une machine de destruction des UMR.

## Le « remboursement » des financements des prêts et emprunt par le budget

L'emprunt se substitue aux financements budgétaires. Sarkozy avait été très clair : « Les intérêts de l'emprunt seront compensés par une réduction des dépenses courantes dès 2010 ». Il ne s'agit pas de simples déclarations : il est prévu un remboursement de 500 millions en trois ans du plan de relance de 2009, et dès 2011 182 M€ sont supprimés à ce titre sur les crédits immobiliers.

▼  
L'évaluation est saccagée.  
Déjà la bureaucratie de l'AERES  
avait dépecé les scientifiques  
de leur rôle d'évaluateur.  
Aujourd'hui, ce sont des comités  
« Valérie » nommés  
qui vont distribuer l'emprunt  
▲

## Les PPP et la baisse du financement budgétaire des bâtiments

La présentation pécessienne de ce chapitre est édifiante. PPP : + 238 M€, intérêts de l'opération campus : 270 M€, Remboursement du plan de relance - 182 M€. Total : une progression modeste de 326 M€. En fait, tout comme l'an passé, la grande majorité des 270 M€ du Plan Campus annoncés en 2011 resteront dans les caisses du Trésor. De plus, les PPP sont des

emprunts et non des ressources, emprunts remboursés en trente ans. Chaque année, Péresse, qui parle en AE, nous annonce 200 ou 300 M€ de plus en PPP qui ne seront que très marginalement utilisés. Exagération ? Non, car le jaune du budget précise bien qu'il s'agit de 238 M€ d'AE et seulement de 14,33 M€ de CP.

## Le secteur public à l'encan

Au-delà de l'emprunt et des PPP, les fondations explosent et les rats entrent dans le gruyère. Dauphine a créé une fondation avec Bolloré, Bouygues et Lagardère. L'université de Strasbourg lance une campagne de levée de fonds privés pour financer sa recherche avec des sociétés privées. Rien à voir avec des collaborations équitables public-privé. Avec les dégrèvements d'impôts, c'est jouer au Monopoly avec l'argent des autres.

L'évaluation est saccagée. Déjà la bureaucratie de l'AERES avait dépecé les scientifiques de leur rôle d'évaluateur. Aujourd'hui, ce sont des comités « Valérie » nommés qui vont distribuer l'emprunt. Et si le budget de l'ANR baisse, celle-ci devient l'organisateur, « l'opérateur » du Grand emprunt, plaçant les établissements dans sa remorque.

Avec des emplois au mieux en stagnation, ce sont les CDD qui explosent. Les statuts sont attaqués par l'individualisation des salaires. Et pourtant la masse salariale augmentera moins que l'inflation, ce qui montre que la progression des primes est payée par la perte de pouvoir d'achat de tous.

## Le Crédit d'impôt (CIR) dépasse 5 milliards

Malgré la Cour des Comptes, les commissions parlementaires et les syndicats, le gouvernement refuse de mettre en cause le CIR dont diverses études ont montré qu'il est massivement truané, avec une efficacité nulle.

En conclusion, qu'en est-il si l'on additionne budget et revenus de l'emprunt ? Avec des hypothèses moyennes (2 % d'inflation, 300 M€ de suppressions de CP en fin d'année), il faudrait que la partie consommable des 3,6 M€ (moins de 50 %) « disponibles » de l'emprunt soit utilisée pour moitié en 2011 pour que la croissance des moyens soit nulle en € constants. Ce qui est peu probable, compte tenu des délais. ●



© Sean Gledhill/Fotolia.fr

# Le passage aux Responsabilités et Compétences Élargies ou comment mettre les universités en déficit

→ par Christophe Pébarthe

**Les RCE organisent un transfert de charges qui prive les universités des ressources nécessaires pour conserver leurs libertés pédagogiques et scientifiques.**

Devant le Sénat, le 4 juillet 2007, Valérie Pécresse qualifiait le passage des universités à l'« autonomie », l'autre nom des responsabilités et compétences élargies (RCE), de « socle même de la réforme du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ». Pour le dire autrement, le passage aux RCE, c'est la loi LRU, sa finalité mise à nue. Alors que cette loi continue d'être contestée par la grande majorité des membres de la communauté universitaire, nombre de présidents continuent de célébrer le passage à l'« autonomie » de leur établissement.

Les RCE, c'est avant tout la gestion des ressources humaines et de la masse salariale allant avec, y compris celle des fonctionnaires d'État. Cette « autonomie » est toutefois encadrée. Le décret 2008-618 du 27 juin 2008 stipule que « l'enveloppe consacrée à la masse salariale est assortie d'un plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement et d'un plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État ». En clair, il n'est pas question de créer de nouveaux fonctionnaires. En revanche, grâce à la LOLF, il est possible de redéployer les crédits entre les trois grandes enveloppes, personnel, fonctionnement et investissement. À ceci près, fongibilité asymétrique oblige, que celle des dépenses de personnel ne peut être abondée !

Cette nouvelle « autonomie » permet au président de recruter en CDD ou en CDI des emplois BIATOSS de catégorie A, ainsi que des enseignants, des chercheurs et des enseignants-chercheurs (après avis du comité de sélection, ce qui ne peut que rassurer...). L'« autonomie », ce sont aussi les primes, dont l'attribution est placée sous la responsabilité du président, selon des règles définies par le conseil d'administration. Pour la ministre, cette politique indemnitaire permettra de reconnaître l'engagement des personnels au sein de leur établissement. Au détail près, qu'aucune dotation complémentaire n'est prévue. L'« autonomie » consiste donc à imposer aux universités de redistribuer leurs ressources, appauvrissant les uns et enrichissant les autres, et, dès lors, à instaurer une guerre permanente entre les personnels.

Mais les joies de l'« autonomie » ne s'arrêtent pas là. Les RCE organisent en effet un transfert de charges dont les effets commencent à peine à se faire sentir. Désormais, les universités comptant moins de 6 % de personnel handicapé doivent une « amende » renforcée au FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), sans compensation par l'État. Autre mauvaise surprise, le capital décès : jusqu'à présent, c'était l'État qui le versait pour les fonctionnaires. Par nature très aléatoire et non prévisible, il ne sera pas non plus compensé.

Bref, le gouvernement voudrait organiser les difficultés financières des universités qu'il ne s'y prendrait pas autrement. Mais, objectera-t-on, ce passage aux RCE ne pourrait-il pas constituer un encouragement à accroître les ressources propres des universités ? Pourquoi ne pas mettre en débat l'augmentation des droits d'inscription ? Au-delà du caractère scandaleux que représenterait une telle proposition, rappelons qu'ils représentent aujourd'hui 10 % des recettes d'exploitation des universités.

Il restera donc à aller séduire les collectivités territoriales et les entreprises privées, en espérant conserver notre liberté pédagogique et scientifique.

Les conséquences des RCE ne se font du reste pas attendre. L'université de Limoges, autonome le 1<sup>er</sup> janvier 2009, découvre avec stupeur l'année suivante qu'elle a trop dépensé pour sa masse salariale. Son président a-t-il brutalement quintuplé les primes ? Non, les effets du GVT<sup>(1)</sup> ont simplement été mal évalués. Et, brutalement, 1,3 million d'euros à trouver. Bon prince, le ministère en compensera... une partie seulement ! Il a donc fallu trouver des marges de manœuvre. Gageons que le choix ne fut pas difficile. « Nous

avons décidé de geler une dizaine d'emplois pendant un an et d'étaler sur un ou deux ans l'augmentation de l'indice indemnitaire négocié par les syndicats des personnels BIATOSS au niveau national » (Le Populaire, 30/10/10). Le communiqué de l'intersyndicale locale ne s'y est pas trompé : « Ces décisions révèlent que le pilotage de l'université est en fait commandé par des facteurs extérieurs. L'autonomie en trompe-l'œil consiste de la sorte à appliquer la politique de rigueur décidée au niveau gouvernemental ».

Gérées comme des entreprises, privées des ressources qui leur seraient nécessaires, les universités sont à présent sommées de payer plus pour chercher et enseigner moins. Car dans quels secteurs réaliser des économies, sinon dans celui de la recherche fondamentale ? Comment équilibrer leur budget sans réduire l'offre de formation, en s'attaquant en priorité aux filières qui ne s'adapteront pas aux exigences du bassin d'emploi ? L'« autonomie » (les RCE) ou comment forcer les universités à trahir leurs missions fondamentales. ●

(1) Glissement Vieillesse Technicité (changement d'échelon, progression salariale et indiciaire).



© Didier Chamma

# Un plan pluriannuel d'emplois publics, une revalorisation pour tous rompre avec la loi « LRU »

→ par Stéphane Tassel

**Devant l'opacité budgétaire, nous devons exiger une gestion nationale régulée des emplois et des rémunérations et refuser le marché « libre » de l'emploi du supérieur qui se profile.**

**Il s'agit d'un préalable à un plan pluriannuel d'emplois publics et de revalorisation de tous.**

La loi « LRU » et le passage aux « RCE » ont rendu l'exercice de l'élaboration et du contrôle démocratique des budgets d'établissements particulièrement ardu. Derrière une apparente rigueur bureaucratique, ces budgets sont devenus illisibles pour qui souhaite réellement en maîtriser les destinations, en particulier concernant l'emploi. La généralisation de l'utilisation de la masse salariale comme seule unité de mesure (regroupée avec les crédits de fonctionnement dans le seul titre 3 pour les « opérateurs » passés aux RCE) traduit le choix du gouvernement de laisser libre cours à un usage totalement déréglé, facteur de concurrence individuelle.

Alors que la présentation d'un « budget globalisé » lisible, rassemblant toutes les catégories de ressources et de dépenses et intégrant toutes les informations, pourrait favoriser une lecture et des choix transparents, les règles de gestion des « budgets globaux » et les « marges de manœuvre » biaisées préconisées par la LOLF et la loi LRU rendent possible le détournement des ressources du service public de leurs objectifs initiaux. Est-il normal de pouvoir utiliser (en vertu du principe de fongibilité) des sommes prévues pour rémunérer des agents, à rénover des locaux ou financer un surplus de primes individuelles ?

## L'OPACITÉ ORGANISÉE

Parmi les stratégies du gouvernement, nuire à la clarté des documents permettant de décrire et de suivre l'emploi (corps, disciplines du CNU, promotions, congés ...) dans les établissements d'enseignement supérieur est une constante. Lors d'une entrevue avec V. Péresse, alors que nous lui demandions un bilan national de l'emploi associé à la masse salariale, la réponse fut franche. Sous couvert d'autonomie financière, ces informations ne pourraient être divulguées par les services du ministère. Cette opacité souhaitée



conduit à accroître les pressions salariales. Dans ce contexte, comment rendre visibles les inégalités, évaluer la précarité, limiter les rémunérations excessives de certains chargés de missions ?

**Nous devons exiger du ministère un suivi national de l'emploi et son engagement financier pour garantir le niveau des rémunérations indiciaires et l'amélioration des déroulements de carrière**

Dans les conseils, confrontés à la mise en extinction des dispositifs réglementés de répartition des moyens aux établissements (emplois, dotations...) et face à la généralisation du « dialogue de gestion », nos élus s'acharnent à obtenir des informations souvent distillées au compte-gouttes par les équipes présidentielles. Au sein des établissements, les contrats d'objectifs et de moyens – à géométrie variable – déclinent cette même logique entre composantes. À ce jeu, certaines d'entre elles risquent de faire les frais de politiques locales, d'effets de lobbying ou d'arbitrage rectoraux autoritaires contournant la démocratie universitaire. À cet égard, le cas des IUFM et des IUT est emblématique.

## DÉCRYPTER L'UTILISATION DE LA MASSE SALARIALE

Le transfert aux établissements – devenus opérateurs de l'État – de la masse salariale et des possibilités de la gérer, la « fongibilité

asymétrique » de la LOLF, le recrutement au fil de l'eau des enseignants-chercheurs, la possibilité de recruter des contractuels, les primes individuelles sans réel plafond, le glissement de postes d'une discipline à l'autre sans régulation nationale, etc., tout cela contribue à faire disparaître tout cadre de comparaison d'un établissement à l'autre. La globalisation des budgets « LRU » cherche à dissimuler tant la hausse des emplois précaires faiblement rémunérés, que celle de collaborateurs zélés aux rétributions outrancièrement élevées. Connaître le montant des sommes allouées à la masse salariale de chaque établissement ne suffit pas. Décrypter son utilisation est un défi qu'il nous faut relever, obtenir une gestion nationale régulée des emplois et des rémunérations est un préalable à un plan pluriannuel d'emplois publics et de revalorisation de tous.

Si chaque établissement possède des plafonds d'emplois potentiels (total d'emplois rémunérés sur la masse salariale allouée par l'État), les unités utilisées (Équivalent Temps Plein et Équivalent Temps Plein annuel Travaillé) ne permettent pas de faire une corrélation avec l'effectif réel des agents ou leurs rémunérations. Un établissement peut décider de transformer des emplois de fonctionnaires en emplois de contractuels exonérés de toute limitation sur le niveau de rémunération. Avec les diverses combinaisons inventées sous couvert de permettre l'optimisation de l'utilisation de la masse salariale, l'ouverture d'un véritable ▶▶

▶ marché « libre » de l'emploi du supérieur est en marche.  
Nous devons exiger du ministère un suivi national de l'emploi et son engagement financier pour garantir le niveau des rémunérations indiciaires, et l'amélioration des dérou-

lements de carrière. Au niveau des établissements, au-delà des conseils, il nous faut investir les CTP où les rapports de forces sont souvent plus favorables, pour exiger plus de transparence. Posséder une expertise propre et des moyens d'intervention sur le

« bilan social » est un impératif. Une simple adaptation à la marge de la loi « LRU » ne permettrait pas de contrer les dérives concurrentielles mortifères pour les formations et la recherche publique et, au-delà, pour la société. ●

# Conjoncture et budget 2011 : une politique de soumission aux marchés financiers → par Pierre Duhaucourt

**La poursuite de la logique néolibérale, pourtant à l'origine de la crise, compromet le redressement de la conjoncture. Cette politique génère un puissant mouvement de rejet, comme le montre l'opposition au démantèlement du système de retraites.**

Deux ans après le séisme qui a frappé l'économie mondiale et manifesté la profondeur de la crise systémique, l'Europe est la seule région du monde où la production n'a pas retrouvé son niveau de 2007 : la France se situe dans la moyenne, bien en deçà de l'Allemagne dont la relance des exportations tire la conjoncture. D'une manière générale, tout a été fait pour que rien de fondamental ne change, et pour poursuivre la logique néolibérale à l'origine de la crise. La « gestion » de la crise de la zone euro, sous la pression des marchés financiers et des agences de notation, a consacré le renoncement à de véritables coopérations, et s'est traduite par la recherche panique de réductions des dépenses publiques qui ne peuvent que compromettre les espoirs de reprise.

En France, après une décroissance du PIB de 2,5 % en 2009, on attend une croissance de 1,6 % en 2010. Mais ce résultat est principalement dû à l'évolution au premier semestre. Le PLF pour 2011 table sur une croissance de 2 % et un déficit réduit à 6 % du PIB, objectifs qui semblent irréalisables, la conjoncture devant pâtir du probable ralentissement américain. Le « moteur » des exportations va faiblir et ne sera pas relayé par la demande intérieure. Le chômage est monté à un taux proche de 10 %, la perte d'emplois depuis le début 2008 dépassant 1/2 million. Sa diminution depuis quelques mois – pour la catégorie A, utilisée dans les comptes officiels<sup>(1)</sup> – tient plus aux radiations opérées par le Pôle

emploi et au découragement des chômeurs (conduisant à une baisse des taux d'activité) qu'aux créations d'emplois dans le secteur marchand. La situation ne risque guère de s'améliorer avec la diminution notable des emplois aidés et la poursuite du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, conduisant à la suppression de 31 400 postes de fonctionnaires (dont 16 000 dans la seule Éducation nationale).

S'il est normal à terme de contenir la dette publique, dont le remboursement modifie la répartition au profit des rentiers, la réduction du déficit ne devrait être que progressive. L'extinction programmée des mesures de « relance » ne peut qu'exercer des pressions récessives, ce qui explique la réflexion en cours aux États-Unis pour de nouvelles impulsions budgétaires alors qu'au contraire en Europe c'est la course à la contraction des dépenses publiques. La dette en France dépasse certes 80 % du PIB, mais elle est dans la moyenne de la zone euro, et se situe dans un ratio inférieur à celui des États-Unis et a fortiori du Japon (qui dépasse 200 %). Là comme ailleurs, le redressement des finances publiques doit être conduit sans compromettre celui de la conjoncture. Même si le déficit a été accentué par les conséquences de la dépression, sa réduction passe essentiellement par une augmentation des prélèvements obligatoires, ce qui suppose donc un mouvement inverse à celui des baisses d'impôts intervenues depuis plusieurs années (baisse des taux de l'IRPP pour les hauts revenus et de l'impôt sur les sociétés) et de la multiplication des niches fiscales et sociales. La réforme fiscale nécessaire doit être coordonnée au niveau européen pour éviter le dumping fiscal.

La caractéristique première du projet de budget pour 2011 est cependant la compression des dépenses, et le ministre F. Baroin se vante

de la « rupture historique » que représente leur « gel en valeur ». Pire, la Cour des comptes et le rapport Attali proposent de prolonger durablement ce rationnement. Tous les ministères sont touchés, notamment l'Éducation, les ministères sociaux et l'écologie.

Tout en déclarant refuser la hausse des impôts, le gouvernement la met en œuvre mais de

façon masquée en procédant à un « raboutage » de certaines niches fiscales. Mais ce raboutage pénalise plus les ménages que les entreprises (d'autant que ces dernières répercuteront le relèvement de leurs « charges » en hausse des prix), et une bonne partie revient à réduire les encourage-

ments antérieurs à des « dépenses vertes ». L'ampleur du mouvement de rejet du démantèlement du système de retraites se nourrit aussi du refus plus général d'une politique qui détruit la cohésion civile et sociale, qui accroît les injustices et les inégalités. C'est cette révolte qui conduit aujourd'hui le gouvernement à annoncer qu'il envisage la suppression du scandaleux « bouclier fiscal », mais en remettant en cause l'ISF, qui rapporte 3 milliards alors que le bouclier coûte 600 millions. Rappelons toutefois que les niches les plus importantes sont la « super-niche Copé » (20 milliards), et le crédit impôt recherche (5 milliards)<sup>(2)</sup>. ●

Une politique qui détruit la cohésion civile et sociale et qui accroît les injustices et les inégalités



© Didier Chamma

(1) Le nombre total d'inscrits au Pôle emploi est de 4,6 millions, record de 1997 battu, ce qui représente un actif sur 6.

(2) La fronde des députés contre l'« optimisation » qui permet aux grandes entreprises de contourner les seuils en imputant leurs dépenses de recherche à leurs filiales a été rejetée par le ministre Lagarde, contre la promesse d'une étude (une de plus). En revanche, ce ne sont que 50 %, et non plus 75 %, des dépenses de fonctionnement qui seront retenues dans l'assiette des dépenses éligibles au crédit d'impôt, qui en revanche englobera aussi la dotation aux amortissements des équipements de recherche.

# Entretien avec Lise Dumasy → Présidente de l'Université Stendhal (Grenoble III)

**La présidente de Grenoble III pointe les difficultés et insuffisances d'une politique de primes, qui ne prend pas assez en compte l'aspect collectif du travail, et souligne la nécessité d'un vrai dialogue avec les collectivités locales.**

*La possibilité de moduler les salaires des personnels avec un certain nombre de primes (amplifiée par les RCE) correspond-elle au besoin des établissements ?*

Je ne suis pas très favorable à cette politique des primes, je préférerais une augmentation des salaires de tous, les salaires étant scandaleusement bas dans l'université par rapport au niveau de qualification exigé, de même qu'au regard de l'utilité sociale, économique et culturelle du travail accompli. Ceci est vrai pour tous les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, de plus en plus complexes, ceux des personnels administratifs et techniques y compris.

De plus, on sait que les primes ne sont pas prises en compte dans les retraites. Leur usage pousse évidemment à augmenter des inégalités de salaires entre personnes faisant le même métier. C'est une méconnaissance de l'aspect collectif des activités de recherche comme d'administration. Et cela entraîne un risque de déstabilisation des équipes et donc du travail collectif puisque ces inégalités sont souvent très mal ressenties. En revanche, je suis favorable à ce que l'on ait des possibilités augmentées de décharges de service pour recherche ou pour responsabilité d'équipes scientifiques ou pédagogiques.

Un dernier point par rapport aux primes :

même si on applique cette politique, on constate que les primes ne sont jamais suffisantes et cela ne donne pas vraiment des marges de manœuvre, même sur le plan managérial. Je ne pense pas que cela aide à bien gérer les universités. Les besoins s'expriment plus en termes de formation, d'élévation du niveau de qualification, de meilleure adéquation à l'emploi, et surtout de ressources humaines.

*Une université comme Grenoble se trouve-t-elle assez solide dans son financement global pour conduire les orientations fixées par son CA ou doit-elle « composer » avec des priorités venues des collectivités locales et autres « partenaires » ?*

Dans notre université, le rôle des financements d'appoint est assez important. Pour le budget annuel, 12 % viennent des collectivités, principalement de la Région. Ces financements nous font dépendre des orientations de ces collectivités. Tout va à peu près bien s'il existe un vrai dialogue avec celles-ci. Une université de sciences humaines et sociales comme la nôtre est incitée à s'intéresser aux rapports science, technologie et société. L'on a ainsi tendance à faire de la recherche en SHS une recherche ancillaire, à la remorque des

sciences et technologies sur des questions que celles-ci se posent et non sur des questions que les SHS estiment pertinent de poser sur les sciences et technologies, et en oubliant tous les autres domaines d'interrogation qui sont propres aux SHS : histoire, culture, société... C'est une tendance très lourde.

Cela dit, jusqu'à présent, nous avons réussi, en particulier avec la Région, à faire prendre en compte certains besoins propres aux SHS dans le domaine de la recherche. Dans les autres domaines, vie étudiante, international, etc., nous n'avons pas de problèmes distincts des autres universités. Mais là aussi on peut se trouver face à des politiques liées aux besoins propres des collectivités et non à ceux des universités. Ce n'est pas très grave s'il y a un vrai dialogue entre collectivités et universités. Si ce dialogue cesse, si la collectivité tend à imposer ses propres vues, cela peut devenir problématique de deux façons : orienter l'université dans un sens qui ne serait pas forcément le sien ou carrément la marginaliser si elle choisit de ne pas s'orienter dans le sens voulu par la collectivité. À ce moment là, elle sera écartée des financements et, dès lors, en difficulté. ●

*Propos recueillis par Jean Fabbri et Carmen Alava*

## Augmenter massivement les budgets publics de l'Enseignement supérieur et de la recherche

→ par Pierre Duharcourt

Malgré les manipulations de chiffres dont elle devient une experte, V. Péresse ne peut masquer la réalité cruelle de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. Notre pays ne consacre que 1,3 % de son PIB au premier (en incluant toutes les sources de financement), en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE, loin derrière des pays comme les États-Unis, le Canada, l'Europe du Nord (tous nettement au-dessus de 2 % de leur PIB). Il consacre à peine plus de 2 % à la recherche<sup>(1)</sup>, bien en deçà de ce que réalisent les mêmes pays, ou l'Allemagne ou le Japon, ce qui tient notamment à la stagnation des dépenses de recherche du privé malgré le gaspillage du CIR.

Tous les rapports, même les plus marqués par l'idéologie néo-libérale qui préconisent de

s'appuyer sur une « variété des financements » (par les étudiants, par le développement des fondations et des partenariats public-privé)<sup>(2)</sup>, insistent cependant, en constatant l'importance du financement public aux États-Unis, sur la nécessité d'un effort exceptionnel de l'Etat pour rattraper le retard français.

C'est effectivement indispensable pour aller rapidement vers 2 % du PIB pour l'enseignement supérieur et 3 % pour la recherche (dont au moins la moitié pour la recherche privée). Cet effort nécessaire dépasse largement en quantité les sommes mises en jeu par le grand emprunt ou d'autres opérations, qui, pour l'essentiel, ne correspondent qu'aux intérêts des placements de fonds dont on impose le caractère non consommable<sup>(3)</sup>. Cet engagement est parfaitement possible : il

s'agirait d'aller au plus vite vers 40 milliards d'euros par an de plus pour l'enseignement supérieur et la recherche, soit moins de la moitié des seules niches fiscales et sociales du budget 2011. Qualitativement, il doit reposer non pas sur le principe de la mise en concurrence et des discriminations, mais viser à un développement équilibré du territoire, des disciplines et des établissements, reposant sur des coopérations mutuellement avantageuses. ●

(1) Voir « l'État de l'enseignement supérieur et de la recherche en France », décembre 2009.

(2) Des travaux de la fondation Futuribles aux rapports Aghion-Cohen pour le CAE ou Attali.

(3) On peut souligner qu'il est possible d'imaginer des règles très différentes de leur fonctionnement, reposant sur des décisions collégiales avec rôle prépondérant des scientifiques.



## Université de Toulon : mise sous tutelle et « autonomie »...

Après un an d'administration provisoire, les personnels de l'USTV ont appris la prolongation de ce régime d'exception, la ministre ayant jugé la situation judiciaire actuelle peu propice à l'organisation d'un débat électoral : incarcération de l'ancien président mis en examen pour corruption passive, mises en examen de personnels dont, à ce jour, un membre de l'ancienne équipe présidentielle occupant toujours sa fonction, auditions de témoins, etc. Mieux vaut sans doute attendre que la liste des mises en examen soit close en effet, ce qui devrait être l'affaire de quelques semaines. Mais de quel débat électoral parle-t-on ? En juin dernier, 87 % des personnels se sont prononcés en faveur de la tenue d'élections générales lors d'une consultation organisée à leur initiative : un résultat soulignant clairement l'absence de légitimité des conseils, particulièrement du CA ayant élu l'ancien président. Une démission collective des élus aurait permis le renouvellement souhaité, avec pour objectif d'amener aux responsabilités un pouvoir légitime. Quelques membres du CA en ont décidé autrement : les mêmes qui, interpellés en séance par une partie des personnels, s'opposent aussi au refus collectif de siéger, ce qui aurait pourtant pour effet d'entraîner la dissolution nécessaire à de telles élections. Le cas de l'USTV, laboratoire de la LRU avant même son passage aux RCE, est révélateur des paradoxes de l'« autonomie » des universités, dont le moindre n'est pas celui d'une présence accrue de la tutelle à l'intérieur d'un cadre par ailleurs « déréglementé » où un pouvoir sans opposition structurellement efficace se trouve nuire au bon fonctionnement de l'institution. ●

Emilie Devriendt



## Communiqué de la section de l'ENS Cachan

Comme le mouvement social dans son ensemble, la section SNE-SUP de l'ENS-Cachan, très forte dans les années 60 et 70, s'est un peu éteinte dans les décennies suivantes, et avec elle l'essentiel de l'animation syndicale de l'Ecole. La mobilisation de 2009 et cette rentrée marquée par l'actualité syndicale ont permis une prise de contact entre collègues, ce qui a suffi à relancer la section. S'il est encore un peu tôt pour reparler de l'ENS rouge (surnom de l'Ecole quand elle comptait plusieurs centaines de syndiqués), commençons par voir dans cette réactivation le signe d'un climat social ascendant. Cette renaissance en période de mobilisation pose directement la question de l'exercice des droits syndicaux (pas de local syndical, ni même de panneau), alors que des réformes cruciales pour l'avenir de l'Ecole sont en train de se mettre en place : passage aux compétences élargies en janvier, remise en cause du statut des normaliens et déménagement sur le campus de Saclay. ●



Les vacataires enseignants de l'Uds ont avancé dans leur combat. Ils ont gagné qu'on les écoute, qu'on prenne au sérieux leur situation, qu'on leur

accorde une convention pour les contractualiser. Mais la présidence refuse de s'en servir pour les 18 qui méritent en tout premier lieu d'en bénéficier.

Le SNESUP soutient l'appel de « Agir ensemble pour une Université démocratique », dont fait partie la section de l'université de Strasbourg.

Vous trouverez le texte de la Pétition nationale pour une contractualisation immédiate des vacataires « historiques » de l'université de Strasbourg :

<http://appeldeststrasbourg.unistra.fr/zovacataires.html>



## Montpellier : La fusion, c'est compliqué !

C'est par les journaux locaux relayant les déclarations et les lettres ouvertes des président(e)s des Universités montpelliéraines que les personnels ont appris l'existence d'une nouvelle crise, qui fait apparaître que l'avenir universitaire de Montpellier pourrait se jouer dans les deux prochains mois. Pourquoi un tel agenda ? Parce que c'est celui de l'appel d'Initiatives d'Excellence (IdeX) lancé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, via l'ANR. Nouvelle carotte, nouveau bâton ? En faisant miroiter l'argent du « Grand Emprunt » (qui n'est ni grand, ni un emprunt), le ministère passe par dessus les Plans Campus, à la mode de l'an dernier. [...]

### Quelles sont les visées actuelles du pouvoir politique ?

Aiguïser la concurrence pour casser la solidarité entre les établissements et les personnels.

Sortir les universitaires des circuits de décision en mettant en avant quelques mandarins.

Rendre Montpellier « monocouleur » sur la carte de France des Universités.

**Les apports d'argent promis pourraient être investis sans que cela nécessite un changement structurel.** Mais, alors, pourquoi s'attaquer à l'essence de la démocratie universitaire ou au système public de financement et de contrôle financier ?

**Il faut donc veiller à ne pas confondre la proie et l'ombre. Oui, les investissements peuvent être acceptés. Non, ils ne doivent en rien compromettre les traditions de la démocratie universitaire et de la République.**

On peut et on doit garder cette idée en tête en analysant chaque proposition. Et ce d'autant plus qu'on peut commencer à considérer que ce pouvoir est en train d'être rejeté. Toutes ces réformes impopulaires et efficaces seulement pour un petit groupe de grands financiers, seront remises en cause assez rapidement. Il ne faut céder sur rien.

**Les négociations actuelles se déroulent hors des conseils et des lieux de démocratie de nos universités. La précipitation et le bricolage prédominent et ignorent souvent les instances élues.**

### Le SNASUB, le SNCS et le SNESUP

• **Dénoncent la politique irresponsable du ministère, qui vise à :**

- découpler les inégalités entre universités ;
- privilégier l'injection d'argent sur des projets à court terme, centrés sur des partenariats à court terme avec l'économie locale, au lieu de considérer l'enseignement supérieur et la recherche comme des investissements pour l'avenir ;
- attiser les guerres locales et disciplinaires, pour que la sélection se fasse d'elle-même.

• **Défendent des principes simples et clairs :**

- défendre toutes les missions fondamentales de notre service public ;
- construire un campus pluriel, où les qualités de chacun sont reconnues de manière équilibrée ;
- décider collégialement, au sein des conseils centraux, des grandes orientations et de la répartition des moyens, les structures de formation et de recherche les plus reconnues jouant alors le rôle de locomotive au lieu de faire sécession.

**C'est en ce sens que les sections de Montpellier du SNASUB, du SNCS et du SNESUP agiront pour faire connaître et partager leurs analyses des projets d'Idex et leurs propositions sur la base de nos convictions.**

Texte complet disponible sur <http://www.snesup.fr>

# Élections CNU 2011 : des enjeux décisifs

→ par Dominique Faudot

L'existence de fortes contraintes imposées aux organisations syndicales ne doit pas dissimuler l'enjeu des prochaines élections : défendre la collégialité et se prémunir contre les dérives locales de la gestion des carrières.

La version initiale du décret CNU de novembre 2008 tendait à supprimer la mission de gestion nationale des carrières au CNU pour la limiter au niveau local. Grâce au fort mouvement de 2008-2009, cette volonté politique a été en partie battue en brèche. Toutefois, le décret CNU du 24 avril 2009 a instauré un ensemble de contraintes qui ressemblent à s'y méprendre à des embuches destinées à empêcher les organisations syndicales de déposer des listes pour les élections CNU 2011. Rappelons que le SNESUP, contrairement à d'autres organisations syndicales, a voté contre ce décret lors de la séance du CTPU du 24 mars 2009. Chaque contrainte suffirait à elle seule à gêner les organisations syndicales dans la constitution de listes complètes dans toutes les sections CNU. Parmi ces contraintes, citons :

- **Présence de suppléants** : à chaque membre titulaire est associé un suppléant appelé à le remplacer en cas d'empêchement. Le nombre de candidats est donc au moins doublé au regard de 2007.
- **Incompatibilité de fonctions** : la fonction de membre du CNU est incompatible avec d'autres fonctions (président d'université, membre du CA d'un EPCSCP, directeur d'un institut ou d'une école faisant partie d'une université, membre d'une instance d'évaluation, membre du conseil ou du personnel de l'AERES, membre de la commission des titres d'ingénieurs, membre de la commission chargée de l'évaluation des formations de gestion). Nul n'est interdit toutefois d'être candidat non éligible.
- **Production d'une fiche biographique** : chaque candidat, titulaire ou suppléant, produit une notice biographique publique mentionnant ses titres et travaux. Comme aucun format n'est imposé, profitons-en pour éviter l'auto-censure et pour y exprimer notre engagement en tant que candidat SNESUP.
- **Taille des listes** : ces dernières doivent comporter un nombre de candidats (titulaires et suppléants) au moins égal à la moitié du nombre de sièges à pourvoir.

## LES ENJEUX DES ÉLECTIONS ET LES MISSIONS DU CNU

Ces élections revêtent une très grande importance. L'enjeu majeur est la défense de la collégialité. Le CNU a failli perdre les missions de promotions et l'attribution des CRCT. Le fort mouvement de l'hiver et du printemps derniers a permis de sauvegarder ces missions fondamentales dans la carrière d'un EC (en perdant le reclassement qui n'est désormais que local avec toutes les dérives que l'on constate désormais)

Outre les missions traditionnelles, une nouvelle viendra se greffer : **l'évaluation individuelle**. Celle-ci ne peut être dissociée de ses finalités. Elle ne saurait être instrumentalisée pour une modulation individuelle des services d'enseignement.

Il serait inacceptable qu'une évaluation négative de l'activité de recherche aboutisse à une surcharge d'enseignement mettant définitivement en difficulté des collègues. Le SNESUP refuse que le CNU s'installe dans une conception restrictive de l'évaluation au détriment d'une procédure positive de diagnostic et d'aide aux collègues en difficulté, procédure à définir et à mettre en place. Rappelons notre attachement à l'évaluation préalable des équipes et des projets par une instance unique sur le modèle du Comité National (CoNRS) ainsi qu'à des procédures transparentes, explicites et communiquées à l'ensemble de la communauté scientifique.

## CALENDRIER

Le calendrier très resserré que nous impose le ministère est un frein supplémentaire au dépôt de listes syndicales : inscription individuelle de chaque candidat sur Galaxie à partir du 15 mars, avec fiche biographique, impression et signature des documents, envoi au délégué de liste qui déposera la liste de sa section pour le 4 avril, soit 3 mois avant la date prévue et habituelle. Les bulletins de vote papier arriveront aux électeurs sans profession de foi, laquelle sera disponible sur Galaxie ! De nouvelles méthodes qui ne renforcent en rien la démocratie. Le dépouillement le 12 juillet et les résultats publiés le 18 juillet imposeront un dépôt d'éventuels recours pendant les congés d'été !

Le CNU, au travers de ses missions, est un des derniers remparts contre la dérive localiste de la gestion des carrières. Nous devons tout mettre en œuvre pour réaffirmer son rôle comme instance nationale indépendante du pouvoir politique,

Le CNU doit préserver la diversité scientifique, celle des écoles de pensée et permettre la défense de disciplines pouvant être mises à mal

instance collégiale, paritaire, majoritairement composée d'élus. Le CNU doit préserver la diversité scientifique, celle des écoles de pensée et permettre la défense de disciplines pouvant être mises à mal. Nous invitons tous les syndiqués à se porter massivement candidats à ces élections<sup>(1)</sup>. ●

(1) <http://www2.u-bourgogne.fr/SNESUP/Pages/Candidats.htm>



© D'après JHO

## FEU, LE QUADRIENNAL

# « Contractualisation : le quinquennal à la sauvette... »

→ par Bernard Roux

Le passage des durées de contractualisation de 4 à 5 ans risque de retarder l'actualisation des évaluations recherche des équipes.

Tel est le titre de la motion - signée par le SNESUP, l'UNEF, l'UNSA et le SGEN-CFDT - adoptée par le CNESER le lundi 25 octobre et qui pointe la méthode détestable employée par le ministère pour faire passer les durées de contractualisation de 4 à 5 ans.

La mesure n'a en soi rien d'antipathique. Bien au contraire, relâcher un peu les contraintes de collègues et d'établissements censés rendre comptes et projets presque en continu : voilà plutôt une bonne nouvelle. Mais il y a la méthode et il y a le contexte.

La méthode détestable - nous l'avons déjà écrit - a pris à rebours les collègues qui s'étaient investi(e)s, sommés par l'urgence pour un projet engageant leur établissement, et qui se voient aujourd'hui

d'hui écartés de cette vague sur des critères que le ministère ne peut expliquer. L'action de la DGESIP1 est une fois de plus marquée par l'impréparation et le mépris de toutes les instances collégiales et de la démocratie : le périmètre de la cinquième vague de contractualisation a été défini par sollicitation, un à un, des présidents des universités qui la constituent. Sous la pression du SNESUP, le CNESER a été saisi de la question sous la forme d'un simple « point d'informations », au lieu du vrai débat sur la carte universitaire que nous ne cessons de réclamer.

Cette impréparation témoigne aussi d'une difficulté de plus en plus réelle à gérer le monstre protéiforme qu'est devenu le paysage universitaire fran-

çais. L'administration centrale a du mal à suivre le rythme effréné qu'elle impose aux établissements. Elle laisse donc souffler les établissements pour souffler elle aussi !

Le contexte de la période - austérité et évaluations renforcées - doit aussi nous interroger.

Bien entendu, il ne serait pas tolérable que le passage au quinquennat amène à diluer, voire à reporter, l'allocation des moyens associés aux contrats. Tout risque n'est malheureusement pas à écarter. Mais la conséquence immédiate pour beaucoup vient de la cotation des équipes. En l'absence d'évaluation à mi-parcours de la recherche, cet allongement d'un an va retarder l'actualisation des évaluations recherche des équipes. Les équipes classées B ou C le seront désormais pour cinq longues années. À l'heure où une allocation des moyens très SYMPA et les politiques de nombre d'établissements ou de PRES n'ont plus que cette seule boussole, cette année de plus devrait allonger encore la liste des victimes ! ●

(1) Direction Générale de l'Ens. Supérieur et de l'Insertion Professionnelle

## Le surprenant rapport final du Conseil pour le Développement des Humanités et Sciences Sociales

→ par Heidi Charvin

Un rapport de qualité qui analyse les maux dont souffre ce champ disciplinaire et les réformes à engager.

Le tollé émis il y a un an sur les modalités de constitution du CDHSS<sup>(1)</sup> laissait paraître la crainte d'un travail de réflexion partiel et partiel sur le devenir des humanités et des sciences sociales.

Avec une certaine surprise, on se doit de constater que le rapport présenté<sup>(2)</sup> montre une objectivité rare à un tel niveau de la sphère décisionnelle. Sans complaisance pour aucune des postures politiques s'affrontant depuis la mise en place du processus de Bologne, le rapport apporte une note détaillée et ambitieuse des maux dont souffrent les HSS et évoque les réformes à engager. L'analyse confrontée avec justesse les HSS aux autres disciplines universitaires. Cette réflexion élargie rend le travail instructif non seulement pour la communauté SHS mais également pour celle des sciences de la santé. Sans être totalement exempt de critiques,

le rapport pousse à une réflexion communautaire sur l'évolution nécessaire :

- des contenus de formation,
- de l'orientation et de l'insertion professionnelle,
- du statut d'enseignant-chercheur,
- des dispositifs institutionnels de recherche,
- des formes et méthodes d'évaluation,
- de la capacité d'internationalisation des productions et du rayonnement scientifique.

Sur l'ensemble des réflexions proposées, on pourra apprécier la pertinence des analyses sur le manque de chercheurs en SHS dans le monde de l'entreprise, la démultiplication des tâches des enseignants-chercheurs (liée à l'augmentation du nombre d'étudiants et la non-augmentation corrélative des personnels BIA-TOS), la nécessité de congés sabbatiques

réguliers, la nécessité de diminuer et de rationaliser les modes d'évaluation, etc. Parmi les propositions sujettes à controverse, on notera le choix de répondre aux échecs des étudiants, venus par défaut en HSS, par une proposition d'une licence pluridisciplinaire alors qu'il est démontré une insuffisance du bassin d'emplois à ce niveau de recrutement ; la réponse à la surmultiplication des tâches des enseignants-chercheurs par la modulation intra-individuelle des services, l'acceptation implicite de la constitution dans un périmètre très fermé et élitiste de réseaux internationaux de recherche...

En définitive, le souci d'accepter d'affronter la diversité des critiques émises par les collègues, celui de s'émanciper des pressions du politique rendent ce travail extrêmement pertinent pour la réflexion sur le devenir des HSS et, plus largement, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ●

(1) Voir Le SNESUP : <http://www.snesup.fr/Votre-metier?cid=3692&ptid=10&aid=4528>

(2) <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53595/-pour-des-sciences-humaines-et-sociales-au-coeur-du-systeme-d-enseignement-superieur-et-de-recherche.html>

(i) Voir également l'article d'Isabelle Krzykowski sur le site du SNESUP : <http://www.snesup.fr/Agir-en-ligne/Tribune?aid=5439&ptid=8>

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

# Les enjeux du e-learning

→ par Denis Bélisle, Département des lettres et communications, université de Sherbrooke (Québec)  
Stéphane Tassel, université de Marne-la-Vallée

Les technologies de l'information peuvent autoriser le meilleur comme le pire. La possible dépossession de l'acte pédagogique des enseignants impose une vigilance syndicale transfrontalière accrue.

**S. Tassel :** En France, l'enseignement supérieur et la recherche publique sont affectés par de profonds bouleversements qui attestent d'une volonté de changement de paradigme. Tourné vers les intérêts économiques immédiats, ce nouveau paradigme met en péril les libertés des acteurs de l'enseignement et de la recherche. Dans le même temps, la recomposition du paysage universitaire est marquée par la sélection arbitraire de certains mastodontes au détriment d'universités de proximité déconnectées de la recherche. Dans ce contexte, V. Péresse vient d'annoncer un appel à projet « solutions numériques innovantes pour l'enseignement ». Que faut-il en penser ?

**D. Bélisle :** Les technologies de l'information peuvent autoriser le meilleur comme le pire. Du côté du pire, le rêve de l'administration d'Etat : une « machine à enseigner », variante futuriste d'une console de jeu vidéo, donnant accès à des mondes virtuels, peuplés d'avatars « intelligents », animant parcours narratifs et scénarisations interactives afin de fournir des expériences optimisées de formation et d'apprentissage. Frais d'entretien minimes, personnel réduit, rendement maximum. Du côté du meilleur, l'idéal de la maïeutique numérique : un professorat diasporique où les modalités de contacts avec les étudiants sont

▼  
**Ne pas prendre les devants  
pourrait permettre  
à des intérêts financiers  
de prendre une place  
déterminante  
à la table des décisions  
qui nous concernent**  
▲

multiples, où leçons et travaux prennent la forme d'engagements et de gestes essentiels par lesquels on découvre, on apprend, on retient, pour finalement réaliser que c'est en soi-même que se trouve le germe de toute connaissance. Dans l'immédiat, le risque est d'affaiblir irrémédiablement les infrastructures des systèmes d'éducation, et lorsqu'il sera trop tard, on comprendra alors quelle hypothèque aura été prise sur notre cul-

ture et notre mode de vie.

**S. T. :** La qualité universitaire et la pertinence de tels enseignements est à mesurer à l'aune des intérêts des entreprises impliquées dans des solutions d'enseignement à distance. L'appel d'offre de la ministre aiguise leurs appétits. Certaines universités n'entendent pas être en reste. Par exemple, à Lyon III, l'école de droit sera presque entièrement en ligne et délivrera un diplôme universitaire « professionnel du droit » dont les droits d'inscription s'élèvent à 2 000 euros contre 231 € pour un master. Quant à l'enseignement des « langues pour non spécialistes », il fait l'objet de l'attention toute particulière des éditeurs de plateformes d'enseignement à distance. Cependant, il faut distinguer l'apport réel des nouvelles technologies dans la pédagogie et la tentation de suppléer à des suppressions d'emplois.

**D. B. :** Là est le réel danger : ne pas prendre les devants sur la scène du numérique pourrait permettre à des intérêts financiers de prendre une place déterminante à la table des décisions qui nous concernent, et ainsi saborder notre profession. L'appel à projets de la ministre, s'adresse-t-il aux professeurs ? Comment une profession, responsable de la transmission des connaissances à l'intérieur de la société, peut-elle ne pas être explicitement désignée dans

cet appel à projets ? De plus, qui jugera de la recevabilité des solutions proposées ? Ainsi une entreprise pourrait proposer toute une Suite Améliorée de Leçons Optimisées Pour Étudiants Rébarbatifs à l'Intégration du E-learning, et celle-ci se verrait acceptée sans même que la voix des professeurs n'ait été déterminante !

**S. T. :** Les entreprises à même de répondre à ces appels d'offre sont dans



▼  
**Il faut distinguer l'apport réel  
des nouvelles technologies  
dans la pédagogie et la tentation  
de suppléer à des suppressions  
d'emplois**  
▲

la plupart des cas des multinationales aux partenariats tentaculaires. Leurs cibles réparties sur l'ensemble du globe, la similitude d'enjeux concernant le e-learning, portant notamment sur la possible dépossession de l'acte pédagogique des enseignants impose une vigilance syndicale accrue qui dépasse nos propres frontières. La relation nouée de longue date entre le SNESUP et la FQPPU permet de croiser nos expériences. Sur cette question, élargir une veille constructive universitaire n'est-il pas d'actualité ?

**D. B. :** Au Québec, où la très grande majorité des professeurs d'université sont syndiqués, les conventions collectives ne font que commencer à intégrer des articles concernant le e-learning. Un exemple à suivre serait celui de la TÉLUQ, établissement universitaire d'enseignement à distance, hôte de plusieurs projets de recherche sur les technologies de l'information et l'ingénierie cognitive, et dont la convention collective stipule clairement que toute activité d'enseignement, de gestion de programme, de direction de centre institutionnel de recherche ou de chaire, doit avoir comme responsable un professeur. Les modalités du e-learning changent et la terminologie qui permet de décrire la situation est en mutation. Un excellent atout serait de concrétiser notre vigilance en une structure souple, permettant des échanges spontanés entre tous les observateurs intéressés. ●

## 49 organisations rassemblées pour les droits et libertés



Associations et syndicats signataires n'ont vocation ni à exercer le pouvoir ni à construire des programmes politiques. Mais il leur revient, en toute indépendance, de faire entendre la voix de la société civile ; d'interpeller ceux qui sollicitent les suffrages des citoyens.

Un *Pacte pour les droits et la citoyenneté*<sup>(1)</sup> doit se construire dans le temps long du débat démocratique et sur une base solide et partagée. C'est pourquoi nous affirmons ensemble les orientations fondamentales suivantes :

### LA DÉMOCRATIE SUPPOSE LA SÉPARATION DES POUVOIRS ET LE CONTRÔLE CITOYEN DES GOUVERNANTS

Nous demandons le respect des attributions constitutionnelles du Parlement, du gouvernement et des autorités juridictionnelles, des garanties d'indépendance réelle et de moyens d'action suffisants pour les autorités indépendantes.

Que cesse la mise en concurrence de tous avec tous

### LA VIE PRIVÉE ET LES LIBERTÉS DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉES CONTRE L'ENVAHISSEMENT DU CONTRÔLE SOCIAL ET LE RISQUE D'UNE SURVEILLANCE GÉNÉRALISÉE

Nous demandons que le fichage généralisé et les interconnexions de fichiers soient proscrits, que la loi encadre les fichiers de police, que les technologies de surveillance, de fichage et de traçage soient sous contrôle effectif d'autorités indépendantes.

### LA JUSTICE DOIT ÊTRE INDÉPENDANTE ET ÉQUITABLE, LA POLICE AU SERVICE DE LA SÛRETÉ DE TOUS

Nous demandons la suppression des juridictions d'exception et des régimes d'exception dans la procédure pénale, le rétablissement de la spécificité de la justice des mineurs dans l'esprit de l'ordonnance de 1945 ; la garantie de l'indépendance de l'instruction pénale à l'égard du pouvoir politique, le respect de la jurisprudence européenne sur la garde à vue ; l'application des « règles pénitentiaires » du Conseil de l'Europe et la priorité aux alternatives à la prison ; la fin des contrôles au faciès, de l'emploi militarisé des forces de police, la sanction des violences policières et la création d'une police de proximité respectueuse des droits de tous les citoyens.

### LA RÉPUBLIQUE EST FRATERNELLE ET ÉGALE

Nous demandons la garantie de l'égalité face au racisme, au sexisme et aux discriminations ; l'interdiction de tout enregistrement dans les fichiers administratifs ou de gestion de données personnelles relatives aux « origines géographiques » ; l'engagement pour la « mixité des droits » et contre les inégalités de genres ; l'abrogation des lois xénophobes, la fin de la chasse aux

sans papiers et le respect de l'« accueil inconditionnel » excluant tout « délit de solidarité ».

### « VIVRE ENSEMBLE » REPOSE SUR L'EFFECTIVITÉ DES DROITS SOCIAUX, DES SOLIDARITÉS

Nous demandons que cesse la mise en concurrence de tous avec tous et que des « politiques de droit commun » assurent l'accès de tous aux droits de tous. Les services publics doivent être défendus et modernisés ; l'égalité devant l'impôt et les contributions sociales doit être rétablie ; l'État doit assumer sa responsabilité de garant des droits à l'éducation, au logement (loi Dalo, loi sur le logement social), aux soins et à la protection contre les risques sociaux. Le droit du travail doit pouvoir relever les défis de la précarité et de l'insécurité sociale ; la protection des salariés doit pouvoir s'appuyer sur une sécurisation des parcours professionnels, sur un véritable statut du travail salarié ; le syndicalisme doit pouvoir vivre et se développer, singulièrement dans les petites entreprises, sans avoir à craindre harcèlement, discriminations ni criminalisation du mouvement social. ●

(1) <http://www.ldh-france.org>.

## Jeudi noir pour les libertés fondamentales à Lyon

→ par notre correspondant à Lyon

Lyon a connu un chaos social en octobre : arrêts préventifs des transports en commun, parades de policiers surarmés. Le 21 octobre (13 h-19 h), des centaines de personnes, surtout jeunes voire mineures, ont subi sur ordre du préfet une garde à vue de fait en plein air totalement illégale, place Bellecour, en lien avec une manifestation sur les retraites : encerclées, gazées, flashbal-

lées, matraquées, arrosées dans la nasse fermée par un double cordon de CRS. Des témoins font état d'un tri ethnique : injures racistes, clichés, fichage, arrestations au faciès de jeunes promis à une comparution immédiate. Témoins et juristes s'exprimeront lors d'un meeting autour du 24 novembre en vue d'un dépôt de plainte et du soutien aux inculpés. ●



© Bricolage/Flickr

# Équateur : Washington en échec → par Jean Ortiz

Les États-Unis tentent de reprendre la main qu'ils ont perdue en Amérique latine. Derrière la récente tentative de « golpe » en Équateur, se profile l'ombre de la CIA et du Pentagone. Pour Washington et les droites latino-américaines, il s'agit de freiner les mouve-

ments d'émancipation et les processus d'intégration à l'œuvre. L'opération Honduras leur a donné des ailes.

Le 30 septembre 2010, des policiers et quelques militaires manipulés par les médias, l'opposition et l'ex-président renversé, Lucio Gutierrez, s'emparent des centres névralgiques du pays. Officiellement pour protester contre la nouvelle Loi des services publics qui tente d'éradiquer la corruption (pots de vin, primes à la tête du client, etc.) Un groupe paramilitaire (Groupe Police Armée) orchestre le chaos. Le Président a été séquestré de longues heures, blessé et en danger de mort. Quelques médias et l'opposition, pour justifier le putsch, ont parlé « d'auto-provocation » ! Ce président, qui a gagné démocratiquement six élections, a été qualifié de « grotesque » par le repentin Alexandre Adler, justifiant ainsi le putsch.

Avec la « Révolution citoyenne » de Rafael Correa, la pauvreté extrême est passée de 40 % il y a dix ans à 16,5 % aujourd'hui. Le gouvernement a pris le contrôle de la production des hydrocarbures et exproprié des millions d'hectares de terres pour les attribuer aux petits paysans. Cet été, l'opposition, droite et gauche réformatrice, a tenté de saboter la Loi de réforme de l'enseignement supérieur, visant à renforcer le cadre d'État contre les dérives d'une autonomie galvaudée, facteur de féodalités. Le gouvernement instaure la gratuité et engage la création de six universités nouvelles, dont une en Amazonie. Le budget du supérieur sera porté à 5 % du budget national. L'opposition, qui regrette le temps où le FMI faisait la loi, hurle à la caporalisation, à la mise au pas. Tout prouve le contraire. Menteurs ! ●



Soutiens au Président Correa

© AFP/residencia/Ho

# Solidarité avec un syndicat de Centrafrique

→ par Pierre Chantelot

Le SNESUP a répondu à la demande du Syndicat autonome des enseignants de l'enseignement supérieur (SYNAES) de République Centrafricaine, afin de jeter les premières bases d'une collaboration entre nos deux organisations.

La République Centrafricaine est dotée d'une unique université, qui devait accueillir plus d'un millier d'étudiants en 1973. Calquée sur le modèle français, son objectif primordial était alors la formation de cadres de haut niveau pour pallier les carences de cadres jusqu'alors formés à l'extérieur, notamment en France.

Désormais plus de 10000 étudiants, pour une population de 4 millions d'habitants, sont inscrits dans le supérieur, mais les infrastructures pour les accueillir n'ont pas évolué depuis leur création. Le SYNAES est un nouveau syndicat qui a choisi spécifiquement la défense des droits des enseignants du supérieur. Le

principal problème rencontré par les collègues étant le non-paiement de leurs traitements, il faut organiser une réponse adaptée pour obliger le ministère à verser, parfois jusqu'à 3 ans de vacations et heures supplémentaires en retard. De plus, ce dernier ne respecte pas ses propres lois dans des domaines tels que les carrières, dont l'avancement se fait le plus souvent par cooptation, ou encore les traitements, avec une grille salariale qui n'est pas respectée.

Confrontés aux difficultés que traverse l'université centrafricaine, les étudiants des milieux les plus favorisés se tournent vers l'enseignement privé et en particulier les écoles de commerce. Les autres s'entassent dans des salles de cours parfois sans table, sans ordinateur, et sans enseignant titulaire. L'impéritie des autorités rectorales permet le développement du secteur privé, dont le niveau des diplômés et les programmes

ne sont pas toujours en conformité avec ceux du public.

Le SYNAES sollicite l'expérience qu'a acquise le SNESUP au travers de ses diverses luttes pour l'aider à construire et développer un syndicalisme d'action, militant et de défense de ses adhérents. ●



L'université de Bangui

© DR

## WIKILEAKS DÉVOILE DES CRIMES DE GUERRE

### « The secret Iraq files »

400 000 rapports confidentiels de l'armée américaine dévoilent des opérations et des meurtres (15 000 civils tués) de 2004 à 2009. Le Guardian cite des pièces « décrivant en détail la torture, des exécutions sommaires, des crimes de guerre », à des points de contrôle, sur les routes, lors de raids dans des résidences...

Il évoque la Wolf Brigade, unité de forces spéciales irakienne créée par l'armée américaine, dirigée par un ancien conseiller d'escadron de la mort au Salvador. WikiLeaks révèle enfin les crimes des entreprises militaires privées en Irak comme Blakwater, KBR, DynCorp, Global... **G. L.**

# Cédric Villani

Le mathématicien, récent lauréat de la médaille Fields, s'exprime pour nos lecteurs, un échange sans tabou.

**La prestigieuse médaille Fields vient de vous être attribuée. Pouvez-vous, pour des non spécialistes, donner une idée des avancées scientifiques contenues dans vos travaux ?**

Le comité Fields a plus particulièrement mis en avant mes travaux en théorie cinétique, étude statistique des gaz et de leurs cousins, les plasmas (gaz ionisés, c'est-à-dire dans lesquels on a séparé des électrons des noyaux) et... des galaxies. [à l'échelle de la galaxie une étoile est comme un atome à l'échelle d'un gaz dans une pièce].

En théorie cinétique, on ne cherche pas à garder la trace de toutes les positions et vitesses des atomes, mais à étudier leur profil statistique de positions et de vitesses. Avec mes collaborateurs, j'ai mis au point des méthodes mathématiques permettant d'estimer la croissance de l'entropie. Et plus récemment, j'ai étudié un phénomène physique découvert par le physicien Lev Landau dans les années 1940 (amortissement Landau) : sous certaines hypothèses, il prédit un comportement irréversible dans un plasma (ou une galaxie) alors que les équations qui gouvernent ces phénomènes sont réversibles (inchangées si l'on renverse le sens d'écoulement du temps). Mais si l'on savait que les équations linéarisées étaient soumises à l'amortissement Landau, il restait à savoir si les équations originelles, non linéaires, le vérifiaient aussi, sujet sur lequel les physiciens ne pouvaient répondre. Seul un raisonnement mathématique très précis pouvait apporter la solution, et c'est ce que j'ai pu faire avec mon collaborateur (et ancien élève) Clément Mouhot<sup>(9)</sup>.

**Donnez-vous un sens à « École française de mathématiques » ? Si modèle il y a, relèverait-il d'une logique de réseau (on pense à l'implantation bien distribuée en France des UMR de mathématiques) ou d'une logique de pôle(s) ?**

Je pense que le mot « École française de mathématique » a bien un sens, même si la mathématique est internationale et ne connaît pas de frontières. Il y a une tradition qui se transmet, de maître à élève, à travers les séminaires, à travers un certain goût. Mon traitement de certaines questions, ma façon d'abstraire certains problèmes, relève clairement d'une esthétique française.

Le modèle de réseau comme celui des pôles ont tous deux leurs limites. La stratégie opti-



© Valérie Touchant-Landais

▼  
**Ma façon d'abstraire certains problèmes relève clairement d'une esthétique française**  
▲

male est, je pense, intermédiaire. Il est important d'avoir une bonne distribution à travers la France. Mais pour qu'un laboratoire tourne bien et soit profitable à tous, il faut qu'on y trouve une bonne diversité thématique, et en même temps sur chaque grand sujet une concentration suffisante. Je pense que ce schéma se trouve dans un certain nombre d'universités actuellement et c'est une bonne raison pour aller vers un plus grand regroupement. Je pense (et je suis désolé si je choque certains lecteurs) qu'il y a trop d'universités en France actuellement, du moins trop d'universités généralistes.

Évidemment, il ne s'agit pas de fermer ou de fusionner brutalement, sinon on se retrouve face à des situations humaines douloureuses, mais donner l'impulsion me semble raisonnable. Le modèle très dispersé que nous avons actuellement serait viable s'il y avait afflux d'étudiants, mais nous n'avons aucune raison de penser que cette situation reviendra à court ou moyen terme.

Je pense donc qu'un modèle plus concentré apporte de meilleurs résultats pour les étudiants et pour une utilisation efficace des budgets. Voilà de bonnes raisons à pousser au regroupement, il y en a aussi de mau-

vaises que tout le monde connaît : le classement de Shanghai et autres billevesées.

**Quel regard portez-vous sur l'enseignement supérieur en France : Université/Écoles, système des classes préparatoires, course actuelle aux fusions d'établissements ?**

L'enseignement supérieur français est riche et complexe, c'est sa force et sa faiblesse. La dualité Université/Écoles est à la base de bien des maux (appauvrissement des universités en étudiants brillants), mais elle a aussi donné des résultats bénéfiques spectaculaires. Si la France a de si bons résultats en mathématiques, c'est en grande partie grâce aux classes préparatoires et aux ENS, également grâce au CNRS.

Pour autant, je reste persuadé que l'Université est l'acteur principal de l'enseignement supérieur. La dualité Université/Écoles doit à mon avis être préservée, elle est source de diversité ; ce qui n'empêche pas d'introduire des filières sélectives au sein de l'université, ou du tutorat plus poussé.

Les élèves ingénieurs devraient être beaucoup plus systématiquement initiés à la recherche, la thèse devrait être le diplôme de référence. Évidemment, cela doit aller de pair avec un recrutement plus important des thésards par les entreprises.

En ce qui concerne les universités, je suis un fervent partisan de l'autonomie. C'est un processus pour lequel il est important de trouver des structures qui puissent prendre les décisions de manière efficace et juste. Et une fois que cela sera fait, l'ensemble du système gagnera en souplesse et en efficacité. Le CNRS mérite une mention spéciale. Les postes de recherche à temps plein devraient être réservés aux jeunes en début de carrière, ou à ceux qui ont par ailleurs des charges administratives importantes.

Mais l'action nationale du CNRS me semble très importante. Le CNRS apporte un label de qualité, un lien entre tous les laboratoires. Toute évolution doit s'appuyer sur le CNRS et lui garder une place importante, sans remettre en cause la montée en puissance des souverainetés.

Je pense qu'une tendance à la fusion est une bonne chose mais ce sont des opérations complexes, qui demandent de longues années de réflexion. Je ne crois guère aux fusions virtuelles, ou aux rapprochements de type PRES. Les étudiants ne vont pas de

gaité de cœur faire des allers-retours entre deux sites distincts. Dans l'ensemble, une université doit correspondre à un campus. Ce qui doit primer ce n'est pas l'affichage vers l'extérieur, mais la bonne gestion, et l'attractivité pour les étudiants.

De manière générale, l'administration universitaire souffre de règles trop nombreuses, trop complexes, de prises de décision trop lentes. Nous avons probablement à apprendre des entreprises de ce point de vue. Bien sûr, la réussite d'une université ne se mesure pas aux bénéfices qu'elle dégage, ni à sa place dans un classement... Inversement, les entreprises ont certainement beaucoup à apprendre du monde universitaire et des méthodes de travail des chercheurs.

Je suis très favorable à un rapprochement de la culture d'entreprise et de celle du

### Commencer par assouplir les conditions de séjour des étudiants étrangers

monde scientifique, tant que l'on est attentif à préserver l'indépendance complète de la recherche. L'ouverture fait du bien à tout le monde.

**Vous êtes depuis peu à la tête de l'IHP, qui accueille des chercheurs venus de tous les horizons. Si les budgets à ces fins progressent, les conditions administratives pour la venue de collègues ou étudiants étrangers sont-elles satisfaisantes ?**

Le budget de l'IHP a sensiblement augmenté depuis l'an dernier avec la création de l'Ins-

titut de Mathématiques. Je m'en réjouis et, sans cette augmentation, je n'aurais eu aucune marge pour mener une politique d'investissements ou pour améliorer les conditions de nos programmes d'invitation. Pour autant, nous sommes toujours loin du standard international, surtout au regard des concurrents américains. J'espère bien obtenir de nouvelles augmentations de budget.

Les conditions administratives pour la venue des étrangers sont tatillonnes et bourrées de chausse-trappes. Certes l'essentiel des visiteurs sont des chercheurs confirmés, ils échappent aux persécutions de l'administration envers les docteurs étrangers, qui sont bien plus graves et absolument indignes d'un pays qui se veut accueillant. Lisez les témoignages recueillis par la CJC (<http://cjc.jeunes-chercheurs.org/>) ils sont atterrants. Pour attirer les étrangers en France, inutile de dépenser des millions en réorganisation ou en communication, il suffit de commencer par assouplir les conditions de séjour des étudiants étrangers.

Au passage les conditions matérielles à l'IHP ne sont pas optimales non plus : pas de logement pour les invités, manque de bureaux qui aboutit à des tensions considérables. Là aussi, j'espère bien pouvoir faire des progrès. ●

*Propos recueillis par Jean Fabbri*

(\*) réponse développée sur [www.snesup.fr/](http://www.snesup.fr/)



© DR

## L'université dans l'enfer néo-libéral de la laïcité positive

→ par Georges Hugot et Bernard Deknuydt, *Émancipation*

L'université française a vendu son âme au diable en décidant de renoncer à poursuivre sa mission d'exigence culturelle et de formation de l'esprit en se pliant aux décisions des gestionnaires de l'Etat français et de l'Europe.

Son questionnement sur les grands problèmes sociétaux et humains contemporains, et les réponses pouvant y être apportées, fut sa raison d'être au travers des « humanités » qui exprimèrent avant l'heure la mondialisation de l'esprit. Elle fut un lieu de savoir et de culture universelle, celui des Lumières de Voltaire, Rousseau, Lamarck et Condorcet où s'élaboraient les notions fondamentales de la pensée critique et contestataire, gardienne des dérives dictatoriales.

Celle-ci perd sa mission historique de former des citoyens républicains dans un système éducatif et formateur d'obédience laïque. Elle devient une Entreprise néoli-

bérale soucieuse exclusivement de profits et de retours sur valeur ajoutée.

La réforme d'Entreprise à l'université confère plus à un clientélisme régionaliste de bas étage.

Elle anéantit toute liberté de recherche fondamentale et considère comme seule tenant et aboutissant, une pratique immédiatement consommable et utilitaire. Elle annihile tout esprit critique, toute création et innovation, déniait toute valeur formatrice à une culture universitaire.

Les « objectifs » managériaux répondent ainsi aux désirs (délires ?) et fantasmes d'une poignée de réformateurs « sarko-compatibles » vassalisés à la finance internationale et poussés par la performance du profit coûte que coûte et d'un immédiat comptable.

Son but est dorénavant de former rapidement des générations malléables, incultes, moins critiques, spectatrices

dociles d'un « Ordre Nouveau » économique, financier et religieux.

Les réactions de l'esprit, comme la simple humanité, tendent à devenir des dérives de plus en plus réprimées par une bourgeoisie papiste condescendante à une laïcité positive où « le laïc religieux remplace avantageusement l'enseignant et l'instituteur » (Latran, 20/12/2007).

Si les universitaires et la majorité silencieuse continuent à s'engouffrer dans les arcanes de cette médiocrité, la « machine à désespérer l'homme » (A. Camus) voue l'université au chaos et à l'anéantissement. On verra alors resurgir de l'ombre (déjà en Italie, Hongrie, Suisse, Suède, Russie...) ces milices et « Black Water » qui, au nom du « White Power », sont prêtes à répéter l'histoire.

Est-ce pour cela que nous avons fait l'Europe et devons en subir les conséquences ? ●

**Solidarité**  
Proximité  
**Confiance**  
Engagement

CASDEN Banque Populaire - 77124 Meris-la-Motte cedex 2 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable  
Siret n° 344 271 178 00047 - RCS Meaux - Crédit photo : Agence Images



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.